



RAPPORT
D'ACTIVITES
ANNUEL
2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES	4
PREFACE	5
SIGLES ET ACRONYMES.	6

I. CONTEXTE | 8

II. RESULTATS DU SECTEUR | 10

II.1. Sécurisation de l’approvisionnement en hydrocarbures	11
II.1.1. L’exploration - production d’hydrocarbures.....	11
II.1.1.1. L’exploration pétrolière	11
II.1.1.2. Découvertes et développement.....	15
II.1.1.3. Production.	18
II.1.2. Aval et intermédiaire des hydrocarbures.....	18
II.1.2.1 Raffinage, importation et distribution	19
II.1.2.2 Stockage des produits pétroliers	20
II.1.2.3 Pilotage de l’approvisionnement en hydrocarbures	20
II-1-2-4 Réajustement des prix des produits pétroliers	20
II.2. Renforcement du système d’offre et d’accès aux services électriques	22
II.2.1. Optimisation des sources de production d’électricité	22
II.2.2. Amélioration de la qualité de service	23
II-2-3 Réajustement des tarifs d’électricité	23
II.2.4. Accélération de l’électrification Rurale	24
II.2.5. Promotion des Energies Renouvelables	26
II.2.6. Efficacité énergétique	27
II.3. Approvisionnement durable en combustibles de cuisson	28
II.3.1. Programme national de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN)	28
II.3.2. Programme Energizing Development ENDEV-GIZ	29

III. PILOTAGE DU SECTEUR |30

III.1. Cadre législatif, réglementaire et de régulation	32
III.2. Planification-Suivi-évaluation-Environnement et veille	33
III.3. Sécurité et Environnement	34
III.3.1. Projets « amont pétrolier »	34
III.3.2. Projets « Aval pétrolier »	35
III.3.3. Combustibles domestiques	35
IV.3.4. Participation aux initiatives nationales conjointes	36
IV.3.5. Coopération - Recherche scientifique	36
IV.4. Communication	37
III.5. Budget	45

CONCLUSION | 47

ANNEXES | 48

LISTE DES FIGURES

Figure N°1 : carte des blocs pétroliers du Sénégal	11
Figure N°2 : Répartition des consommations par produit.....	18
Tableau N°1 : Récapitulatif des indicateurs clés du système électrique	22
Figure N°3 : Taux d'électrification rurale par région.....	23
Figure N°4 : Traitement de l'information par la presse.	34
Tableau N°2 : Situation des montants engagés	39
Tableau N°3 : Taux d'engagement et de mandatement	40



PREFACE

L'année 2020 a été marquée par les effets de la pandémie COVID 19 qui a impacté tous les secteurs socio-économiques. Elle a également montré l'importante résilience du pays face aux aléas d'une crise sans précédent. Le secteur de l'énergie a contribué à l'effort national en poursuivant la dynamique engagée depuis quelques années pour lui faire jouer le rôle de pilier de l'émergence à l'horizon 2035.

Depuis ma nomination en novembre 2020, ma priorité demeure l'accélération de la mise en œuvre des actions prévues dans la Lettre de Politique de Développement du Secteur signée en 2019, sous l'impulsion de son excellence Monsieur le Président de la République. L'action du Ministère s'est également centrée sur la réduction de l'impact de la pandémie sur les plannings d'exécution des différents projets pétroliers et gaziers, sur la poursuite des efforts pour l'atteinte de l'accès universel à l'électricité en 2025 et enfin sur la mise en œuvre accélérée de la stratégie « gas-to-power ».

Dans le sous-secteur de l'électricité, l'Etat a pris les devants pour assurer la continuité du service et apporter son soutien aux ménages les plus démunis en payant leurs factures d'électricité pour un bimestre.

Malgré les difficultés liées au contexte, le secteur de l'électricité a maintenu le cap de la performance enclenchée depuis quelques années. En effet, l'année 2020 a été marquée par une augmentation de la capacité de production avec la mise en service de la centrale solaire de Diass, ainsi que la finalisation du parc éolien de Taïba NDIAYE et du projet Scaling solar. Cela porte ainsi la capacité de production électrique installée à 1569 MW à fin 2020. Il peut également être noté une baisse du coût variable de production même si elle est imputable dans une certaine mesure à la chute du prix du baril.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour l'atteinte de l'objectif majeur d'accès universel à l'électricité dès 2025. A ce titre, il est à relever que le taux d'électrification rurale en fin 2020 s'établit à 55%. Ce résultat, légèrement en hausse mais en deçà des prévisions du fait du contexte de la pandémie, traduit l'engagement à maintenir les acquis et soulève les défis de mobilisation des ressources financières, d'une part, et d'accélération de la mise en œuvre des projets et programmes, d'autre part.

S'agissant de l'efficacité énergétique, les efforts ont été maintenus pour réduire la facture publique d'électricité, des ménages et des infrastructures à usage productif et la promotion de l'éclairage efficace. Il est à noter que ces



actions ont été menées dans un contexte particulièrement difficile de tension budgétaire.

Dans le segment de la distribution d'hydrocarbures, l'année 2020 a été marquée par une baisse de 17% de la consommation de produits pétroliers et par l'application continue d'une planification de veille qui a permis de garantir l'approvisionnement correct et continu du pays.

L'élan de promotion du bassin sédimentaire sénégalais, entamé

en 2019 avec le lancement de l'appel d'offres « licensing round », a été poursuivi en janvier 2020 avec la tenue du sommet MSGBC sous la présidence de son excellence Monsieur le Président de la République. D'importants efforts ont été consentis par l'administration des hydrocarbures et les compagnies pour minorer les retards sur les activités prévues dans le développement des projets en cours notamment GTA et Sangomar, et la poursuite des programmes d'exploration dans le contexte marqué par la pandémie Covid-19.

Par ailleurs, une attention particulière est accordée au suivi environnemental, social et sécuritaire de tous les projets en cours sous la tutelle du Ministère du Pétrole et des Energies. Cette posture est renforcée par l'implication du Ministère dans plusieurs comités et coopérations dont les activités s'alignent dans l'optique de la préservation de l'environnement et de la sécurité. Avec le financement du Fonds vert Climat au programme ENDEV « Energizing Development » qui s'est ajouté aux initiatives déjà en place au niveau des combustibles domestiques, plus d'actions seront menées au bénéfice des populations.

Les réformes ont été au cœur de l'action du département avec l'adoption du Code gazier, des décrets complétant le dispositif pour l'application du Code pétrolier et de la Loi sur le contenu local. L'arrêté pris sur l'exonération des matériels pour la production d'énergies renouvelables incarne la volonté de l'Etat de mettre en place les conditions d'un secteur énergétique cohérent et équilibré dans tous ses segments.

C'est donc pour moi, l'occasion de féliciter et remercier, l'ensemble du personnel du Ministère du Pétrole et des Energies, des différentes structures sous tutelle ainsi que tous nos partenaires publics et privés, pour leurs efforts et l'engagement continu à relever ensemble les défis majeurs de ce secteur tant crucial pour le développement économique du Sénégal.

Aïssatou Sophie GLADIMA
Ministre du Pétrole et des Energies

SIGLES ET ACRONYMES

ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
AEME	Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANEV	Agence Nationale des Eco-Villages
ARD	Agence Régionale de Développement
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ASN	Association sénégalaise de Normalisation
CEP	Cellule des Etudes et de la Planification
CERER	Centre de Recherches sur les Energies Renouvelables
CLD	Comité Local de Développement
CDP	Contrat de performance
CNH	Comité National des Hydrocarbures
CRPP	Contrat de recherche et de partage de Production
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
CT	Conseillers techniques
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, de la chasse et de la conservation des sols
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DEL	Direction de l'Electricité
DH	Direction des Hydrocarbures
DSR	Direction de la Stratégie et de la Réglementation
ECB	Entreprise de Construction de Biodigesteurs
EnR	Energies Renouvelables
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale
ERSEN	Electrification rurale Sénégal
FA	Foyers améliorés
FASEN	Foyers améliorés du Sénégal
FSRU	Floating Storage Regasification Unit
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GTA	Grand Tortue Ahmeyim
IAAF	Inspecteur des Affaires Administratives et Financières
IT	Inspecteur technique
LPDSE	Lettre de politique de Développement du Secteur de l'Energie

MDP	Mécanisme de développement propre
MSGBC	Bassin sédimentaire Mauritanie-Sénégal-Gambie-Guinée Bissau et Guinée
ORIO	Projet d'accroissement de l'accès aux services énergétiques modernes dans le monde rural
PETROSEN	Société des Pétroles du Sénégal
PED	Programme Energie Durable
PRODERE	Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique
PROGEDE	Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PNB-SN	Programme National Biogaz Domestique – Sénégal
PROCAO	Programme pour l'Energie de cuisson Economique en Afrique de l'ouest
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	Plan de Travail Annuel
PUER	Programme d'Urgence d'Electrification Rurale
SAR	Société Africaine de Raffinage
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SPE	Secrétariat Permanent à l'Energie
SOCOCIM	Société de Commercialisation de Ciment
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SIE	Système d'Information Energétique
SHS	Solar Home System
SP-CNH	Secrétariat Permanent du Comité National des Hydrocarbures
TCF	Trillion Cubic Feet



CONTEXTE

L'année 2020 a été marquée au niveau international, dès le premier trimestre, par la COVID 19 qui a profondément remis en cause les prévisions dans tous les domaines.

Contrairement à 2019, la situation énergétique mondiale a été caractérisée par une importante baisse de la consommation d'énergie de l'ordre de 5%, conséquence des impacts de la pandémie sur l'activité économique qui, en moyenne, a chuté de 4%.

Le secteur du pétrole et du gaz a également été confronté à une baisse exceptionnelle des prix du baril. Dans le domaine de la distribution d'électricité, des plans ont été mis en place partout afin d'assurer la permanence du service public. Les politiques de confinement ont eu pour effet une hausse de la consommation résidentielle et une baisse au niveau de l'industrie, du transport et de l'hôtellerie, notamment pour les pays développés.

Même si la crise est mondiale, elle a souligné l'impérieuse nécessité pour les pays en développement de résorber les écarts dans l'accès à une énergie sûre, durable et à un coût abordable pour une plus grande résilience.

C'est dans ce cadre que le Sénégal en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie a porté le débat au niveau de la communauté internationale sur l'importance de maintenir les programmes d'investissement dans l'énergie afin de faciliter la reprise économique en Afrique après la pandémie.

En effet, loin des 6,8% de croissance initialement prévue, l'économie sénégalaise a été en récession de 0,7%. A cet effet, le Gouvernement a mis en place le Programme de Résilience Economique et Sociale pour soutenir les secteurs clés. Ce dispositif a permis au secteur de l'énergie de sécuriser les approvisionnements et d'assurer une fourniture correcte en produits et services énergétiques.

2



RESULTATS DU SECTEUR

Cette partie du rapport fait le point sur l'état d'avancement des actions entreprises à travers les différents dispositifs techniques, de pilotage et de coordination. Les résultats se déclinent dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des combustibles domestiques conformément à l'organisation mise en place.

II.1. Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures

Cette partie du rapport fait le point sur l'état d'avancement des actions entreprises à travers les différents dispositifs techniques, de pilotage et de coordination. Les résultats se déclinent dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des combustibles domestiques conformément à l'organisation mise en place.



Licensing round_lancement à Dakar

II.1.1. L'exploration - production d'hydrocarbures

L'année 2020, en plus de la poursuite du développement des projets d'exploitation des découvertes de pétrole et de gaz, est marquée par le lancement d'un appel d'offres (fin 2019 – début 2020) des 12 blocs libres dans l'offshore profond et ultra-profond, dans le cadre de la poursuite des efforts d'évaluation du potentiel pétrolier et gazier du bassin sédimentaire.

II.1.1.1. L'exploration pétrolière

Cette partie du rapport fait le point sur l'état d'avancement des actions entreprises à travers les différents dispositifs techniques, de pilotage et de coordination. Les résultats se déclinent dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des combustibles domestiques conformément à l'organisation mise en place.

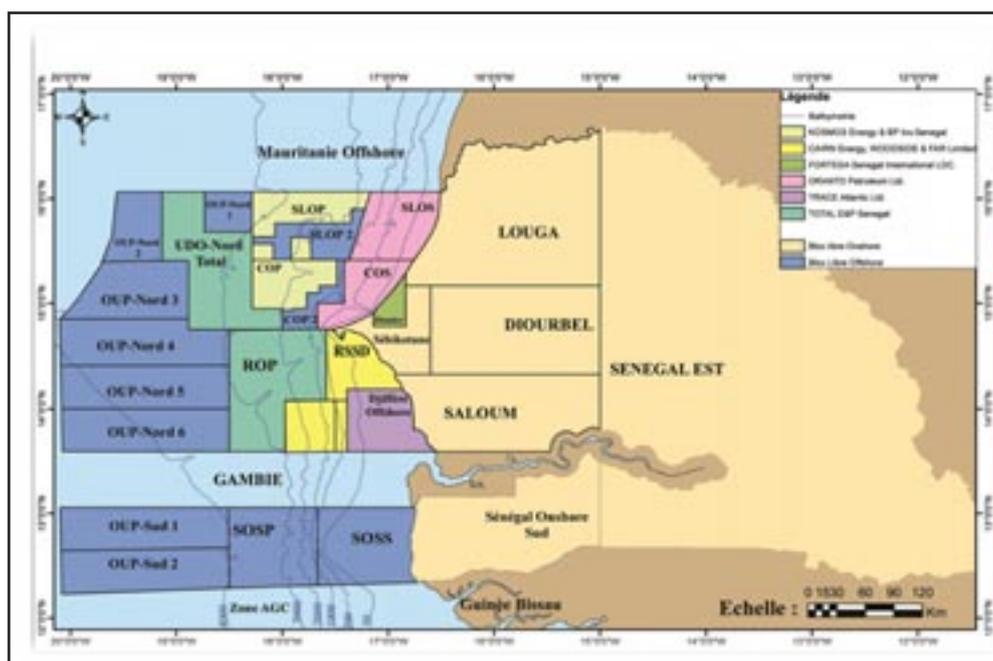


FIGURE 1:
CARTE DES BLOCS
PETROLIERS
DU SENEGAL

En fin 2020, neuf (09) Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP) sont en cours de validité, dont un (01) en onshore, sept (07) en offshore et un (01) en offshore ultra profond.

Par ailleurs, le Ministère a reçu 15 manifestations d'intérêt à fin février 2020. Cependant, avec la pandémie, une seule offre a été reçue au 15 décembre 2020, deux compagnies ayant désisté. Le Ministère a autorisé une extension de la date limite de dépôt des offres au 30 mai 2021 afin de permettre aux compagnies de revoir les données existantes.

■ Le bloc de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Deep Offshore (RSSD)

Dans la logique de poursuivre l'évaluation effective des découvertes de FAN et SNE North -Spica, suite à l'insuffisance des résultats précédents, le Contractant avait introduit, le 17 mai 2019, une demande de prorogation de la deuxième période de renouvellement du CRPP. Par décret 2019-1757 du 16 octobre 2019, le Gouvernement a approuvé cette extension pour une durée de deux ans (du 16 octobre 2019 au 15 octobre 2021). Pendant cette extension, le Contractant a l'obligation d'acquérir de nouvelles données sismiques 3D de meilleure qualité, de forer des puits d'évaluation et de soumettre les rapports d'évaluation de ces découvertes. Le budget de ces travaux est estimé à 122,6 millions de dollars US.



Périmètre de SANGOMAR

A la fin de l'échéance, le contractant soumettra au Ministre du Pétrole et des Energies le plan d'évaluation ainsi qu'une déclaration de commercialité. En cas de découverte commerciale, il proposera un plan de développement et de mise en exploitation optimale de FAN et SNE North - Spica intégrant les études d'ingénierie préliminaires finalisées et les données de financement du projet.

Quant au Champ Sangomar, au terme de son évaluation, un plan de développement et de mise en exploitation de la découverte SNE a été soumis le 02 décembre 2019 et approuvé le 30 décembre 2019 en vue d'une première production de pétrole en 2023.

Le Programme de Travail annuel et Budget (PTBA) de 2020 de 1 015 millions de dollars US relatif au CRPP des blocs RSSD a été approuvé par le Ministre du Pétrole et des Energies le 30 décembre 2019.

Le début de l'année 2020 est surtout marqué par les décisions contractuelles entre l'Etat du Sénégal et le groupe contractant du CRPP des blocs RSSD. Il s'agit, en effet :

- **du décret n°2020 - 29** du 08 janvier 2020 autorisant l'exploitation du périmètre délimitant le champ SNE/Sangomar par les compagnies Woodside Energy Sénégal B.V., Capricorn Sénégal Limited et PETROSEN, suite à la demande introduite le 02 décembre 2019 ;
- **de l'Accord Etat hôte** signé le 09 janvier 2020 ;
- **de l'accord de portage de PETROSEN** de 450 millions de dollars US par Woodside Energy Sénégal B.V. ;
- **de l'accord de commercialisation commune** des parts de pétrole brut de Woodside et de PETROSEN signé le 02 octobre 2020.

Les effets de la Covid-19 ont éprouvé la situation financière de deux des contractants du CRPP des blocs RSSD, en l'occurrence FAR Limited et Capricorn Sénégal Limited (CAIRN). Ce faisant, tous deux ont initié des opérations de cession de leurs parts relatives au CRPP et à l'Accord d'Association. Celles-ci ont été approuvées par les arrêtés n°2020 – 008487 du 02 avril 2020 et n°2020 – 026164 du 18 novembre 2020 relatifs, respectivement, aux transferts des 15% de droits, obligations et intérêts de la société FAR Limited (maison mère) à sa filiale sénégalaise FAR Sénégal RSSD SA et des 40% de droits, obligations et intérêts de la société Capricorn Sénégal Limited à la société Woodside Energy Sénégal B.V.

Suite à cette cession de FAR Ltd à FAR Sénégal RSSD SA, il s'en est suivi une défaillance de cette dernière, faute de n'avoir pu répondre, depuis mai 2020, aux appels de fonds relatifs au développement de la Phase I du champ Sangomar. Elle a, par la suite, notifié son intention de céder ses parts dans le CRPP de RSSD. Celles-ci ont été acquises en décembre 2020 par Woodside Energy Sénégal B.V. qui a exercé son droit de préemption.

Les réserves de pétrole en place estimées dans les gisements en évaluation sont de l'ordre de : 192 millions de barils dans FAN South, 268 millions de barils dans le gisement de SNE North et 540,7 BCF (billion cubic feet) de gaz.

Les travaux d'exploration ont consisté à l'acquisition de nouvelles données sismiques sur les zones de FAN et SNE North – Spica et à leur interprétation. Grâce à cela, l'Opérateur a poursuivi l'évaluation des réservoirs, des puits et du développement du plan de démarrage. Il a également revu la séquence de forage de la campagne de développement.

■ Le bloc de Diender

En août 2018, à la fin de la prorogation d'une année du CRPP de Diender, la compagnie FORTESA International Sénégal LDC avait introduit une demande de premier renouvellement le 03 avril 2019. Par décret n°2020 – 982 du 23 avril 2020, le renouvellement a été accordé pour une durée de deux années sous réserve de la présentation d'une garantie bancaire irrévocable couvrant le montant minimum des obligations de travaux et engagements financiers.

Pour rappel, ces engagements de travaux, estimés pour un montant minimum de 32 millions de dollars US, concernaient l'acquisition de 750 km de nouvelles lignes sismiques 2D ou équivalent 3D et 100 km² de sismique 3D et un forage de 2 puits d'exploration de 1300 mètres de profondeur minimale et un puits d'exploration d'une profondeur minimale comprise entre 3500 et 4500 mètres.

La lettre de garantie requise n'étant pas fournie, l'échéance arrivée à terme le 7 juin 2020 malgré la lettre de rappel du Ministre, la compagnie a été mise en demeure en juillet 2020.

Plus tard, FORTESA a soumis le Programme de Travail annuel et de Budget (PTBA) de 2020 à 2022 estimé à 45 719 986 dollars US.

En fin d'année 2020, un incendie s'est déclaré sur une des plateformes de forage opérant sur le puits Sadiaratou-2 (SA-2) du périmètre d'exploitation de Sadiaratou, dans la communauté rurale de Notto Gouye Diama, aux environs du village de Ngadiaga. Il s'en est suivi la mise en torchère des venues de gaz s'échappant dudit puits en attendant les interventions des équipes de PETROSEN, de FORTESA et du sous-traitant recruté à cette effet pour la maîtrise du gaz s'échappant de la tête de puits. Cette maîtrise a pu être assurée en début avril 2021.

En termes d'exploration du bloc, la compagnie a finalisé l'interprétation des données géochimiques et

prépare la campagne d'acquisition sismique 2D et 3D. Par ailleurs, grâce à cette interprétation, l'opérateur a choisi un emplacement de forage au Sud-Est du champ, et a entamé, par le biais du cabinet SENTECH, un audit environnemental et social sur ces sites et les gazoducs de Gadiaga-Kabor-Cap des biches. Par la suite, il est prévu le reconditionnement du puits Gadiaga-3 (GD-3).

■ Le bloc de Rufisque Offshore Profond : ROP

Le bloc ROP couvre une superficie de 10 357 km² et a été octroyé à Total E&P par décret n°2017-986 du 12 mai 2017 pour une période initiale de recherche de quatre (04) années contractuelles. Total E&P, l'Opérateur du bloc, détient une participation de 60%, à côté de PETRONAS (30%) et PETROSEN (10%). Conformément aux engagements contractuels du Contrat de Recherche et de Partage de Production (CRPP), Total E&P Sénégal Limited a réalisé des travaux sismiques couvrant toute la superficie du bloc et un forage d'exploration (Jamm IX). Les résultats obtenus relatifs à la quantité et la qualité d'hydrocarbures trouvés n'ont pas permis de conclure à une découverte commerciale.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la poursuite des activités d'exploration axées notamment sur les études réservoirs des prospects BOKK, YEWEN, XARIT, d'âge albien. A ce jour, le prospect Bokk est le plus prometteur du bloc. Les discussions pour les études de développement prospectif ainsi que pour le renouvellement de la période de recherche sont en cours.

Le programme de travail et de budget de l'année 2021 est approuvé par les autorités compétentes.

■ Le bloc de Ultra Deep Offshore : UDO

Le bloc UDO couvre une superficie de 10 000 Km² et a été octroyé à Total E&P par décret n°2017-985 du 12 mai 2017 pour une période d'étude d'une année suivie d'une période initiale de recherche de quatre (04) années contractuelles. Il est détenu par Total E&P, Opérateur du bloc avec une participation de 70%, à côté de KNOC (20%) et PETROSEN (10%).

Conformément aux obligations contractuelles, l'année 2020 a été principalement marquée par la campagne sismique 3D qui a démarré au mois de décembre 2020 et qui devrait couvrir une superficie de 5000 km². Le programme de travail et de budget de l'année 2021 est approuvé par les autorités compétentes.

■ Le bloc de Djiffère Offshore

Depuis 2019, la Compagnie Trace Atlantic Oil Ltd (TAOL), signataire d'un CRPP avec l'Etat du Sénégal approuvé par décret n°2013-1016 du 18 juillet 2013 avait proposé des engagements pour entrer en période de renouvellement. Il s'agit de l'acquisition de 300 km² de données sismiques d'un montant de 2,5 millions de dollars US et un rendu de 25% de la surface du bloc, alors que le CRPP stipule un forage d'un montant de 15 millions de dollars US sur la même période. Il avait obtenu l'accord du Ministre du Pétrole et des Energies pour démarrer des négociations afin d'obtenir de plus amples informations et d'établir un programme de travaux approprié. Il convient de signaler qu'en 2020, aucune avancée n'a été notée sur ce projet.

■ Le bloc de Saint Louis Offshore Peu Profond (SOPP)

L'Etat du Sénégal a signé avec PETROSEN et la société Oranto Petroleum Ltd, un Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc de Saint-Louis Offshore approuvé par décret n° 2015-1181 du 20 août 2015. La période initiale de recherche d'une durée de trois ans est arrivée à expiration le 20 août 2018. L'engagement de travaux pour cette période était la réalisation d'études géologiques et géophysiques et l'acquisition de sismique 3D sur 1500 km² pour un coût total de 10 millions de dollars US. La compagnie a réalisé une campagne d'acquisition de 1852 km² de données sismiques 3D pour un montant de 6,8 millions de dollars US.

A la fin de la période initiale de recherche, la compagnie a introduit une demande d'extension pour une durée de deux ans avec comme principal engagement le traitement des données sismiques.

Il convient de noter que l'engagement contractuel en cas de renouvellement est le forage d'un puits et le contrat ne prévoit pas d'extension.

Oranto a ensuite demandé et obtenu le renouvellement pour une période de trois (03) ans à compter du 27 février 2020 par décret n°2020-541 avec comme engagement minimum la réalisation d'un forage pour un coût minimum de 15 millions de \$ US.

■ Le bloc de Cayar offshore Peu Profond (COPP)

Le Contrat relatif au bloc de Cayar Offshore Peu Profond a été approuvé par Décret n°2008-1434 du 12 décembre 2008.

Par correspondance datée du 22 mars 2019, le Président de la compagnie Oranto Petroleum LTD a sollicité une deuxième extension de la première période de renouvellement du CRPP relatif au bloc de Cayar offshore Shallow pour une durée additionnelle de deux ans. Ce délai pourrait leur permettre de réaliser un forage d'exploration.

A cet effet, une extension pour une période de trois (03) ans à compter du 27 Février 2020 par décret n°2020-542 du 27 février 2020 portant deuxième extension du premier renouvellement a été octroyée à Oranto.

II.1.1.2. Découvertes et développement



Photo 5_ Fabrication Caissons au port Page 15

D'importantes découvertes de pétrole et de gaz ont été faites au Sénégal à partir de 2014. Dans ce cadre, le Ministère en coordination avec les acteurs concernés travaille à la réalisation des actions préalables en termes d'évaluation, de négociation et de contractualisation pour le développement de ces projets. Ces découvertes concernent les blocs ci-après :

■ SNE/Sangomar

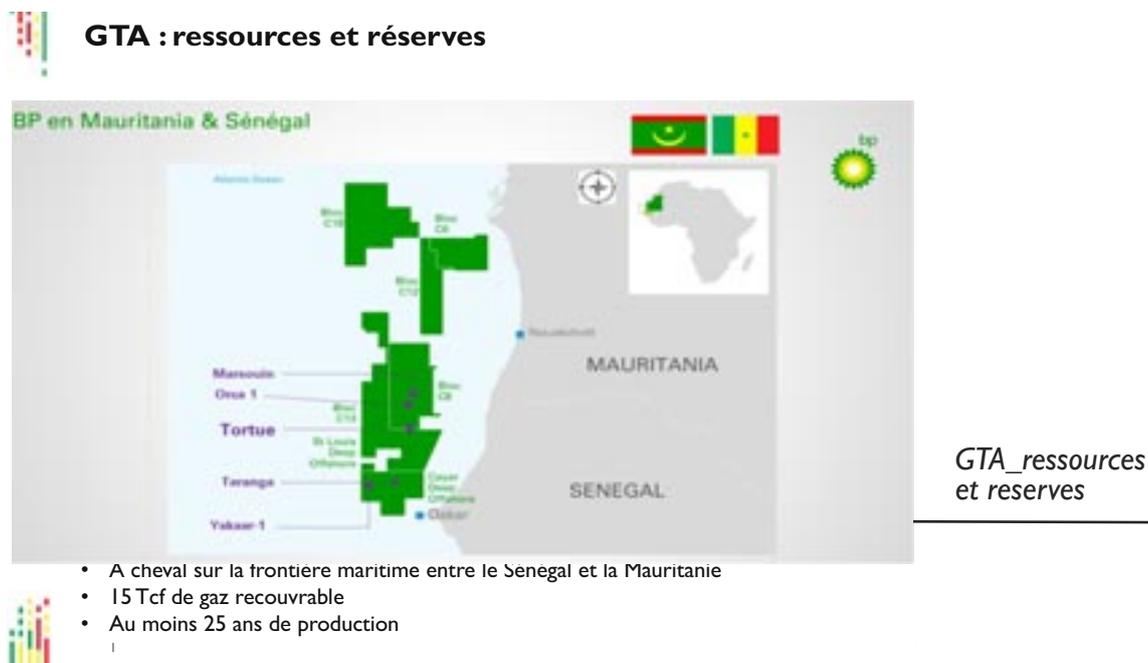
Sangomar (ex SNE) est un champ offshore situé à 90 km des côtes et dans des profondeurs d'eau allant de 500 mètres à 1500 mètres sur le bloc RSSD.

Les travaux d'évaluation révèlent des ressources probables récupérables estimées à environ 630 millions de barils de pétrole et à 2.4 TCF de gaz naturel associé et non associé.

Cependant, l'effet de la Covid-19 a engendré un retard supplémentaire de 4 à 6 mois sur la livraison des matériels pour la Phase I du développement du champ Sangomar. Malgré cela, des efforts de lutte contre les conséquences de la pandémie et le respect du calendrier de forage sont poursuivis pour maintenir la date de début de production prévue en 2023 pour la Phase I (100 000 barils par jour).

■ GTA

Les travaux de construction des installations de la phase I du projet GTA commencés au mois de mars 2019, ont connu un retard lié notamment à l'approvisionnement en roches (en Mauritanie) et à la fabrication des caissons (Sénégal) pour la construction du brise-lame devant abriter les installations de liquéfaction (le Hub/Terminal).



Le démarrage de la production de gaz naturel antérieurement prévu pour le début du mois de mars 2022 est repoussé au deuxième semestre 2023. Par ailleurs, le délai de livraison du premier cargo de GNL (production commerciale) passe d'avril 2022 à août 2023 en raison du retard lié aux impacts de la pandémie à coronavirus sur l'installation du brise-lame et des autres parties du projet.

La progression globale de la phase I du projet est de l'ordre de 50% en fin 2020. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) portant sur le transfert de l'ensemble des revenus du projet au Sénégal avant leur rapatriement à l'étranger, conformément à la réglementation R09 de la BCEAO.

Quant à la phase 2 du projet, une revue du concept est en cours afin d'optimiser le montant des investissements (CAPEX), ceci pourrait engendrer une baisse du volume initialement prévu. Ainsi, le début de la production de cette phase 2 est maintenant prévu pour 2026-2027 (initialement en 2024).

■ Yakaar et Teranga

Des découvertes de gaz naturel ont été faites dans le bloc de Cayar Offshore Profond en 2016 par Kosmos Energy avec les puits de Yakaar et de Teranga. Les ressources probables récupérables étaient estimées à 20 TCF de gaz (5 TCF pour Teranga et 15 TCF pour Yakaar). Toutefois, les travaux d'évaluation se poursuivent dans le bloc. Ainsi, l'année 2020 a été marquée par les études post-forage relatives au puits d'évaluation Yakaar-2 et l'identification de système pétrolier dans les réservoirs Aptien.

La stratégie marketing et le plan conceptuel pour l'utilisation du gaz domestique en provenance de Yakaar et Teranga à des fins électriques sont à l'étude. Egalement, des négociations sur le prix de vente du gaz de Yakaar et Teranga pour le marché domestique sont initiées entre BP, PETROSEN et Senelec.

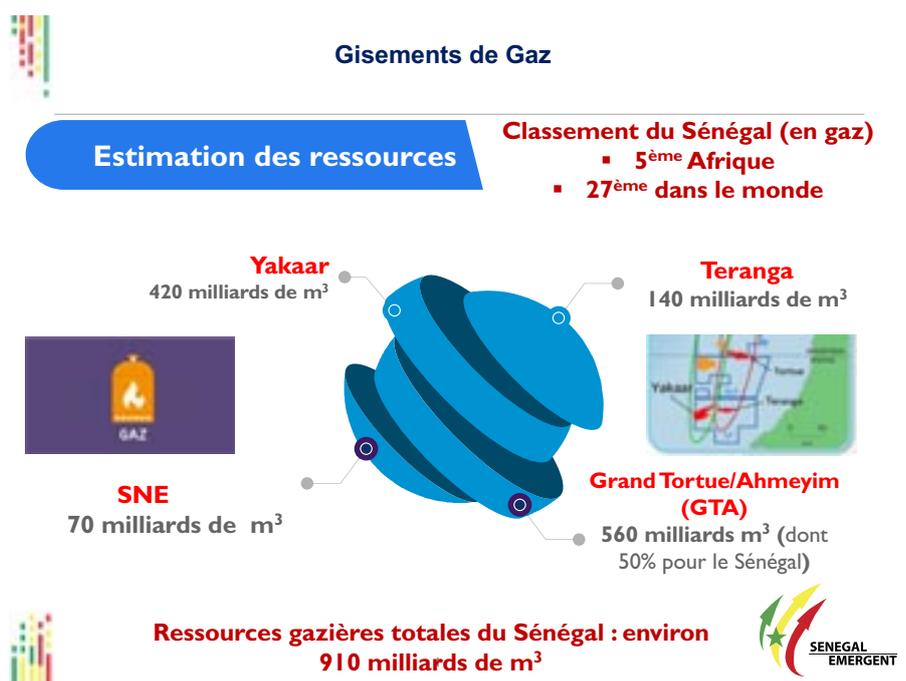
La finalisation du concept de développement et l'identification du site de traitement du gaz sur terre sont toujours en cours. Quant au planning, il prévoit la prise de décision finale d'investissement (FID) en 2022 et le démarrage de la production en 2024.

■ Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PAN-PGRCI)

Le Projet est une assistance technique financé par un crédit d'un montant de 29 millions USD de la Banque mondiale. Il vise à renforcer les capacités de négociation du Gouvernement du Sénégal et à faciliter la mobilisation des différentes parties prenantes (citoyens, organisations de la société civile, secteurs public et privé) autour des projets pétroliers et gaziers.

L'Unité GES-PETROGAZ dont la mission principale est la mise en œuvre des stratégies pour la promotion et le développement de projets pétroliers a en charge la conduite du PAN-PGRCI. A travers le PAN-PGRCI plusieurs experts de renommée sont recrutés pour bien anticiper les défis et enjeux liés à l'exploitation du pétrole et du gaz. A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2020 pour appuyer les négociations entre le Gouvernement du Sénégal et les opérateurs. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la revue et l'analyse des modèles de réservoirs des champs GTA et Sangomar ainsi que la stratégie de leur surveillance ;
- la revue et l'analyse des choix de l'opérateur principal dans ses stratégies de production durant les phases 2 et 3 des projets GTA et Sangomar ainsi que la phase 1b relative à la revalorisation du gaz de Sangomar ;



Gisement de gaz GTA-Yakar-Teranga

- la réalisation par un cabinet spécialisé dans le développement de projets pétroliers et gaziers en haute mer de plusieurs études dont l'analyse des coûts des installations de GTA et de Sangomar et la revue du plan de développement et de mise en exploitation de Sangomar. Par ailleurs, il a été tenu six sessions de partage de connaissances au profit de 147 agents de l'administration impliqués dans les projets pétroliers et gaziers. Elles ont porté sur : les procédés & équipements de l'offshore pétrolier : la séparation, les échangeurs et la torche ; les méthodes d'estimation des coûts des infrastructures ; les différents types de liaisons fond-surface ; les bases de la « flow assurance » ; les bases de l'étude de disponibilité ; la prévention des risques majeurs dans l'industrie pétrolière. Le cabinet recruté a également accompagné l'Etat dans l'élaboration des décrets d'application de la loi sur le contenu local.
- la validation de la stratégie de communication et du plan de mobilisation des parties prenantes autour des projets pétroliers et gaziers et la réalisation de plusieurs études. Il s'agit notamment des rapports sur le sondage national sur la perception des Sénégalais sur la gouvernance du secteur du pétrole et du gaz, la cartographie des parties prenantes, l'autodiagnostic communicationnel des institutions étatiques clés impliquées dans la gestion des projets pétroliers et gaziers, la consultation des communautés des zones d'emprise des projets pétroliers et gaziers et le diagnostic communicationnel global ;



Discussions sur le contenu local

- le démarrage des activités du projet d'élaboration du Schéma directeur national du pétrole et du gaz. Le schéma directeur a pour objectif d'optimiser la contribution des projets pétroliers et gaziers à la sécurité énergétique nationale et à la protection de l'environnement.
- l'accompagnement par un expert juriste et fiscaliste dans la négociation et la finalisation du contrat d'achat et de vente de gaz naturel liquéfié de la phase I du champ GTA, situé entre le Sénégal et la Mauritanie, signé le 11 février 2020 à Dakar entre la joint-venture composée de Petrosen du Sénégal, SMHPM de la Mauritanie, BP et Kosmos Energy et BP Gas Marketing (BPGM).
- l'accompagnement au MPE dans l'organisation du Sommet MSGBC, de la « Conférence avec l'expertise sénégalaise dans le domaine du pétrole et du gaz » et de la conférence ministérielle conjointe du Ministère du Pétrole et des Energies du Sénégal et de l'Agence internationale de l'Energie sur les « Impacts du COVID sur le secteur énergétique africain : Défis et Opportunités ».

II.1.1.3. Production

La production de gaz naturel s'effectue depuis octobre 2002 dans les deux périmètres d'exploitation que sont NGadiaga et Sadiaratou. Durant cette année 2020, il est noté une production annuelle de 15 949 272 Nm³ dont 14 493 586 Nm³ livrés à SOCOCIM Industries, unique client.

II.1.2 Aval et intermédiaire des hydrocarbures

L'aval intègre toute la chaîne d'approvisionnement prenant en compte l'importation, le raffinage, le transport, le stockage et la distribution desdits produits. Pour rappel, l'approvisionnement du marché national en produits pétroliers est régi par la loi n°98-31 du 14 avril 1998 et ses différents décrets d'application.

II.1.2.1 Raffinage, importation et distribution

Le Gouvernement du Sénégal est soucieux du maintien de l'outil de raffinage. A cet effet, les besoins du pays en produits pétroliers sont satisfaits en priorité par la production de la SAR et le gap est importé par les sociétés détentrices d'une licence d'importation de produits pétroliers. Au titre de 2020, les consommations sont évaluées à 2 123 060 tonnes contre 2 560 000 tonnes, soit une baisse de 21% à cause de la pandémie. Il est à relever que la production de la SAR a couvert 37% du marché.



Une vue de la SAR-page 18

Cette consommation est répartie entre les principaux produits pétroliers pour différents usages. Le gasoil est de loin le produit le plus utilisé, représentant 44% de la consommation en 2020 essentiellement dans le transport, suivi du FO 380 avec 34% qui est un combustible consommé par les centrales électriques et les industries.

À ce niveau, il convient de noter l'importance du fonds de Soutien à l'énergie (FSE) comme mécanisme de sécurisation de l'approvisionnement en combustible de Senelec pour éviter toute pénurie et dysfonctionnement dans la production d'électricité du pays. À ce propos, le Ministère à travers le Secrétariat Permanent à l'énergie a mis en place un comité de veille qui se réunit fréquemment à l'effet de suivre l'approvisionnement en combustibles de Senelec et éviter toute difficulté de nature à impacter sur la fourniture correcte à l'électricité.

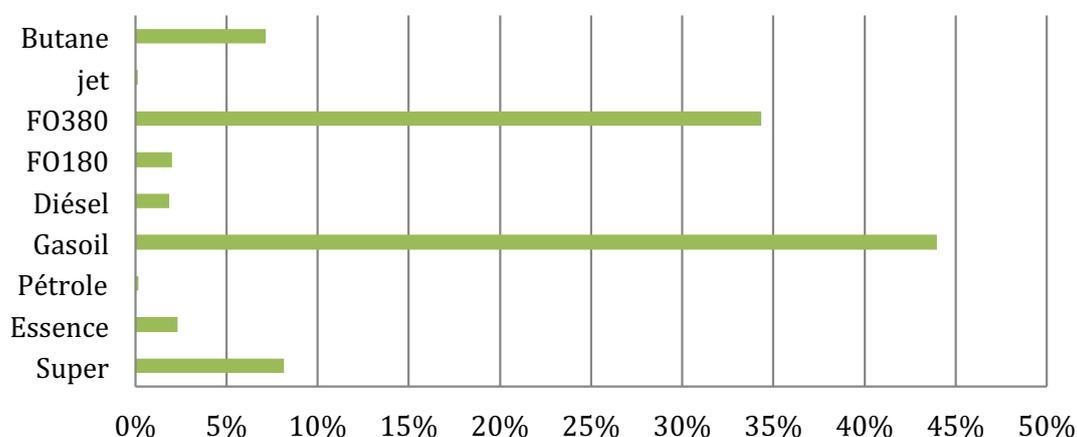


Figure N°2 : Répartition des consommations par produit

Pour le segment butane, le planning des importations a été correctement déroulé en 2020 sur la base d'une répartition préalable, décidée par les autorités, entre la SAR et les autres importateurs, membres du GPP, à hauteur de 50%. Cette planification a permis de réceptionner 48 butaniers d'une quantité globale de 183.898 tonnes permettant ainsi un approvisionnement régulier des ménages en gaz butane.

Par ailleurs, dans les segments de l'importation et de la distribution, quatre-vingt-quatorze (94) titres d'exercice en cours de validité (raffinage, importation, stockage, transport et distribution) sont exploités.

En ce qui concerne la mise à niveau de l'outil de raffinage, le programme de dégoulotage d'un coût de 70 millions d'euros est toujours en cours de réalisation avec le soutien de l'État (arrêté interministériel MEFP/MPE/ N° 14205 du 27 juin 2018) dans une perspective d'augmenter de 20% la capacité de raffinage de la SAR.

II.1.2.2 Stockage des produits pétroliers

Dans ce segment, opèrent dix (10) acteurs qui exploitent huit (8) dépôts de produits pétroliers liquides d'une capacité globale nominale de 447.329 m³. Pour le gaz butane, les capacités globales sont estimées à 18.350 tonnes. Le nombre de jours de stock outil est passé de 19 jours en moyenne en 2019 à 22 jours en 2020.

II.1.2.3 Pilotage de l'approvisionnement en hydrocarbures

L'approvisionnement du pays en hydrocarbures fait l'objet d'un suivi rigoureux sous la coordination du Ministère et en rapport avec les acteurs. Il est réalisé à travers des comités hautement stratégiques. Il s'agit :

■ De l'approvisionnement

Le suivi de l'approvisionnement est fait à travers des réunions dites de « sécurisation de l'approvisionnement du pays » qui ont lieu tous les 15 jours avec comme maître d'œuvre le SP/CNH. Cette rencontre permet d'avoir une visibilité sur la situation du pays en produits pétroliers et de prendre en charge tout risque de pénurie. Pour cette année, compte tenu de la pandémie de la covid-19 avec les restrictions imposées par les autorités, un système de planification de la production de la Sar et des importations a été institué. Ces plannings, faits de manière hebdomadaire, ont permis de mieux sécuriser les approvisionnements du pays en produits pétroliers.

■ Du nivellement

Tenue tous les mardis, la réunion de nivellement permet de répartir la production de la SAR entre les différentes sociétés de distribution selon leurs sorties et leurs parts de marché. Pour cette année, la production de la SAR, en dehors de l'essence légère et du naphta, est évaluée à 766.199 tonnes.

■ Des pertes commerciales

Elles représentent le différentiel entre les prix parité importation et les prix réajustés fixés dans la structure des prix. Elles sont arrêtées 24.624.384.236 FCFA en 2020 contre 58 303 131 249 FCFA en 2019 soit une baisse de 33.678.747.013 FCFA.

II-1-2-4 Réajustement des prix des produits pétroliers

L'année 2020 est marquée par la pandémie de la Covid 19 qui a impacté l'évolution des cours mondiaux de pétrole brut et des produits pétroliers au plan international. Toutefois, au plan national, un blocage

systématique des prix a été opéré sur les prix à la consommation des carburants automobiles (supercarburant et gasoil), des autres essences (ordinaire et pirogue), du pétrole lampant, du gaz butane et du diesel.

En revanche, pour les combustibles destinés à la production d'électricité et autres produits noirs, la vérité des prix a été appliquée avec un ajustement toutes les quatre semaines.

Une étude sur la structure des prix des produits pétroliers a été commanditée et confiée au cabinet Mazars. Elle a pour objectif de procéder audiagnostic des différents postes pour une rémunération correcte des activités régulées.

Au plan international, le MPE a participé à l'élaboration des directives régionales de la CEDEAO sur :

1. la stratégie régionale pour la vulgarisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme énergie de cuisson domestique ;
2. les spécifications harmonisées des carburants (essence et diesel) dans l'espace CEDEAO ;
3. l'harmonisation des limites d'émission de gaz d'échappement et de particules des véhicules légers, lourds, à deux roues, des tricycles et des quadricycles, ainsi que l'âge limite pour l'importation des véhicules.

Ces directives ont été approuvées par la 57ème session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO qui s'est tenue à Niamey le 7 septembre 2020.



Signature du contrat d'achat et de vente du GNL

Le sous-secteur des hydrocarbures a été globalement marqué en 2020 par une forte volonté de progresser dans un contexte d'incertitudes. Ainsi, les négociations ont abouti à des résultats significatifs avec principalement la signature du contrat d'achat et de vente du gaz naturel liquéfié (GNL) de la phase I de GTA ainsi que la prise de la décision finale d'investissement (FID) sur Sangomar.

Dans l'aval des hydrocarbures, un approvisionnement correct du pays a été relevé sans tensions de stocks majeures grâce à une bonne planification des importations de produits pétroliers, un suivi des paiements de combustibles et à la disponibilité de la production SAR.

II.2. Renforcement du système d'offre et d'accès aux services électriques

Au niveau du sous-secteur de l'électricité, les résultats immédiats de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie 2019-2023 concernent l'optimisation du système de production, l'amélioration de la qualité de service et le renforcement de l'accès des populations rurales à l'électricité. Les sections ci-après présentent l'état d'avancement des interventions de l'année 2020.



II.2.1. Optimisation des sources de production d'électricité

Au titre des réalisations de 2020, il convient de relever, pour la production, la mise en service de 08 MW supplémentaires de la centrale solaire de Diass d'une puissance totale de 23 MW, des 50 MW restant du parc éolien de Taïba Ndiaye d'une capacité totale de 158,7 MW et la finalisation du projet de centrale photovoltaïque « Scaling Solar » de 60 MW (Kahone-35 MW et Kael25 MW).

Tous ces projets portent la puissance installée en 2020 à 1 484,04 MW dont 399,70 MW d'énergie propre, soit un taux d'énergie propre de 27% incluant l'énergie hydroélectrique issue des barrages de Manantali et Félou dans le cadre de l'OMVS.

Ce niveau de capacités a permis de consolider le pari déjà gagné de la disponibilité de l'électricité. Par ailleurs, le taux de disponibilité des groupes de Senelec en 2020 est de 82,95 % pour le réseau interconnecté.

Egalement, il faut noter un accroissement de la production d'électricité qui est passée de 4.454 GWh à 4.814 GWh entre 2019 et 2020. La contribution des centrales de Senelec dans la production globale du pays est de 39,7% contre 48,7% en 2019, soit une baisse de 9%. Le reste de la production est assuré par les centrales des producteurs privés d'électricité (IPP).

Concernant l'optimisation des sources de production, le coût variable de production du kWh en FCFA (Senelec et achat) est l'indicateur retenu. A cet effet, il faut noter qu'il s'établit à 47,99 FCFA/kWh en 2020 contre 63,53 FCFA/kWh en 2019.

II.2.2. Amélioration de la qualité de service

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de service, elle est mesurée par la baisse de la quantité d'Energie Non Distribuée (END). A ce niveau, la tendance à la baisse se maintient. En effet, l'indicateur passe de 16 GWh en 2019 à 12 GWh en 2020, ce qui a permis à Senelec de réaliser la cible qui était de 13 GWh.

Par ailleurs, le manque de production ne constitue plus la cause de cette demande non satisfaite qui est surtout due aux incidents notamment sur le réseau de distribution.

Pour améliorer l'acheminement de l'énergie vers la clientèle avec une qualité et une continuité optimale de service, d'importantes actions ont été entreprises. A ce titre, des réalisations importantes ont été notées.

Pour le réseau de Transport, il s'agit :

- de l'achèvement des travaux de la ligne 225 kV Tamba-Kolda-Ziguinchor et des postes de haute tension de Kolda et Ziguinchor ;
- de la finalisation en cours du poste 225 kV de Tambacounda dans le cadre de l'OMVG ;
- de la mise en service du poste haute tension 225/30 kV de Diamniadio qui vient ainsi renforcer le réseau de transport, assurer et sécuriser l'alimentation en énergie électrique du pôle urbain et de la zone industrielle de Diamniadio ;
- du démarrage effectif des travaux des lignes 225 kV Hann – Cap des Biches, Tobène-Kounoune, Kounoune-Patte d'Oie et Kaolack-Tambacounda-Sambangalou dans le cadre de l'OMVG.

Pour la distribution, les actions de modernisation, de sécurisation et d'extension des réseaux se sont poursuivies dans les zones périurbaine et rurale avec la réalisation de dorsales Moyenne tension en vue d'augmenter le taux de raccordement des quartiers et villages. A cet effet, il convient de noter, le projet de renforcement du réseau de distribution de 6,6 kV à 30 kV dans Dakar et le projet d'extension et de densification du réseau de distribution à Dakar et dans les régions. Ces actions permettront de développer les ventes, d'améliorer la fiabilité et la qualité de service, de réduire les pertes et de sécuriser l'alimentation de la clientèle basse tension.

Année	Energie produite en GWh	Cout variable de production en FCFA par kWh		Energie Non Distribuée en GWh		Pointe en MW
	Total	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Réalisé
2019	4 454	62	64	13	17	672
2020	4 815		48	13	12	738
Evolution	8%		-24%		-28%	9,86%

Tableau 1 : Récapitulatif des indicateurs clés du système électrique

II-2-3 Réajustement des tarifs d'électricité

La révision des conditions tarifaires de Senelec entamée en décembre 2018 s'est achevée en décembre 2020. Durant le processus, Senelec a procédé à l'élaboration du bilan de la période précédente et, suite à

la fixation par le ministère des normes et obligations d'électrification (tant en zone urbaine qu'en zone rurale) pour la période 2020-2022, les projections de coûts pour la période à venir ont été transmises, analysées et validées par la CRSE.

C'est en décembre 2020 que la CRSE, par décision n°2020- 56 du 31 décembre 2020 a fixé les nouvelles conditions tarifaires de Senelec pour la période 2020-2022 avec cependant des évolutions méthodologiques dans la détermination de la formule de contrôle des revenus relatives à :

- l'intégration de la rémunération du besoin en fonds de roulement suivant la méthode normative et rémunéré au taux de rentabilité normal ;
- la prise en compte d'un taux de perte sur les créances de 1% clients ;
- la suppression de l'imposition des intérêts dans le calcul du taux de rentabilité normal ;
- la correction annuelle du Revenu maximum autorisé (RMA) relative au niveau de réalisation des projets retenus dans les conditions tarifaires pour ne tenir compte que des investissements éligibles à la base tarifaire et effectivement réalisés.

II.2.4. Accélération de l'électrification Rurale

Le pays s'est engagé à permettre à tous ses citoyens d'avoir accès aux services électriques dans les meilleures conditions en 2025. Des avancées importantes ont été relevées avec le principal indicateur qui est le taux d'électrification notamment rural qui fait le rapport entre le nombre de ménages électrifiés et le nombre total de ménages. Il faut noter qu'en 2020, les activités sur le terrain ont été longuement bloquées par les restrictions de déplacement.



Electification d'un village

A cet effet, le taux d'électrification rurale s'établit à 55%, ce qui montre une très faible avancée par rapport à 2019 où il se situait à 53,9%.

Toutefois, même si les disparités subsistent toujours entre les régions, il est à noter un relèvement du taux d'électrification dans les régions les plus faiblement électrifiées que sont Kédougou, Kolda, Tambacounda, Sédhiou et Kaffrine.

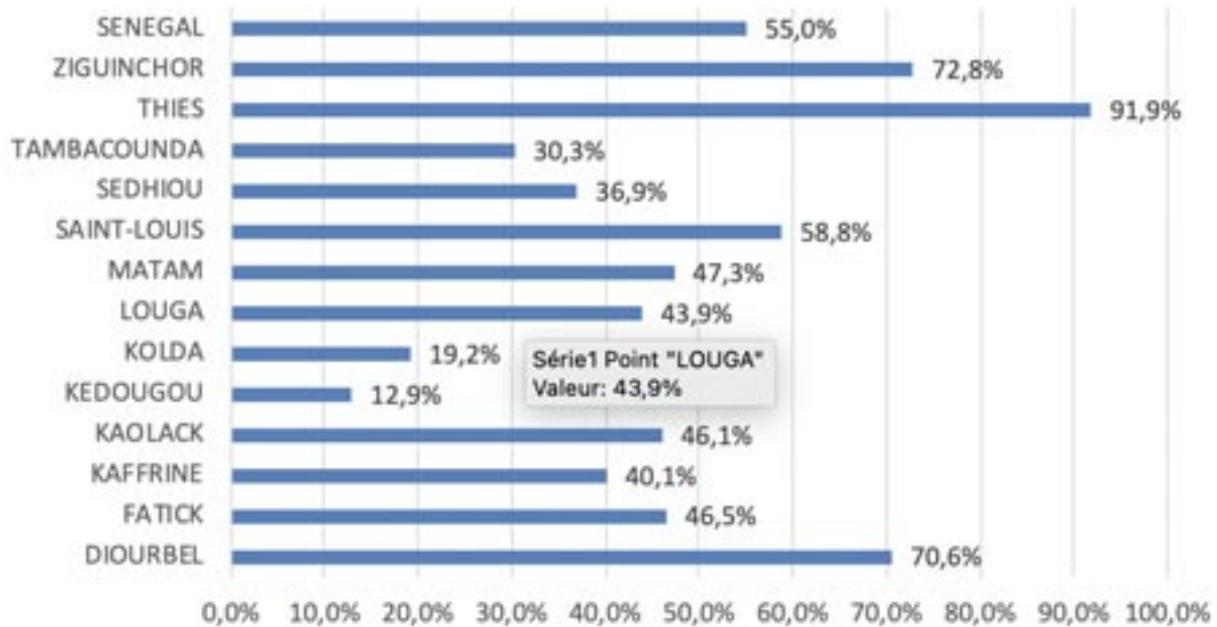


Figure 3 :Taux d'électrification rurale par région

Par ailleurs, il faut noter une percée des distributeurs privés dont la contribution est de 8,4% en 2020.

Pour les concessions d'électrification rurale, le schéma organisationnel est basé sur un découpage du pays en dix (10) concessions d'électrification rurale qui, du point de vue géographique, concentrent les localités rurales non électrifiées d'un ou de plusieurs départements.

Sur les six (6) concessions attribuées à des opérateurs privés, trois (03) fonctionnent globalement bien à savoir celles gérées par COMASEL (deux) et SCL (une) alors que les trois (3) autres connaissent des difficultés, à savoir celles exploitées par ENCO (deux) et ERA (un).

Par ailleurs, il a été relevé comme contraintes en 2020 :

- le retard de paiement sur plusieurs mois par le FSE, des compensations du manque à gagner induit par l'harmonisation tarifaire ;
- le niveau toujours faible de réalisation des raccordements comme l'atteste la contribution au taux d'électrification en milieu rural ;
- la non application intégrale des dispositions de la convention d'exonération fiscale par le Ministère en charge des finances notamment pour les prestations effectuées par des sous-traitants ;
- le déficit de prise en charge des crédits de TVA des opérateurs, consécutif à l'achat de l'électricité en TTC auprès de Senelec et la revente en HTVA aux clients majoritairement en tranche sociale exonérée de TVA ;
- le retard dans la mobilisation des financements propres à mobiliser pour mettre en œuvre le programme prioritaire d'électrification rurale (PPER) dans les concessions de Kaolack-Nioro-Fatick-Gossas et Kolda-Vélingara.

En plus des concessions d'électrification rurale, des programmes financés par le budget consolidé d'investissement (BCI) ou par le biais de la coopération multilatérale ou bilatérale sont en cours de mise en œuvre.

II.2.5. Promotion des Energies Renouvelables

La valorisation de l'important potentiel du pays à travers les efforts d'intégration des énergies renouvelables a permis d'atteindre 27 % de part dans la puissance installée en 2020 contre 20% en 2019.

Parmi, les mesures fortes prises en 2020 pour la promotion des énergies renouvelables

et saluée par l'ensemble des acteurs, figure l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour un ensemble d'équipements de production d'énergies renouvelables notamment solaires afin d'en réduire le coût d'acquisition.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie d'accès universel à l'électricité, il sera fait recours en plus de l'extension du réseau électrique, à l'énergie solaire pour électrifier notamment des villages éloignés des lignes électriques et difficiles d'accès comme les îles. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la stratégie de production et d'accès à l'énergie à faible

émission de gaz à effet de serre dont la conception a permis au secteur de l'énergie d'obtenir, en 2020, un financement de 50 milliards FCFA (75,45 millions d'euros) du Fonds Vert Climat pour électrifier, par effet de levier, 1000 Villages par mini-réseaux 100% solaire. Ce projet a la particularité d'être le premier financement Fonds Vert Climat mobilisé par le secteur de l'énergie à travers ce mécanisme.

En termes de réalisation, il convient de noter la mise en œuvre de la première phase du programme de généralisation de l'éclairage public par voie solaire dans les 14 régions du Sénégal, avec l'installation de 42 500 lampadaires solaires sur les 50 000 prévus.



Electrification par voie solaire



Inauguration centrale éolienne Taiba Ndiaye

Egalement, le financement du volet 2 du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE) par l'UEMOA a été levé durant l'année 2020. Il permettra, en 2021, la construction notamment de plateformes solaires multifonctionnelles pour le développement d'activités génératrices de revenus et l'électrification par voie solaire d'infrastructures communautaires et publiques en zones rurales isolées pour près de 300 infrastructures communautaires (établissements scolaires et de santé, établissements religieux, postes de garde de parcs nationaux, etc.). Ces installations viendront en plus des 600 qui ont déjà reçu ces types d'équipements installés par l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER).

II.2.6. Efficacité énergétique

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'efficacité énergétique a été poursuivie en 2020, malgré les problèmes toujours persistants de trésorerie notés dans l'exécution des projets.

A cet effet, il convient de noter le projet de suivi et d'analyse de la facture d'électricité de l'Administration (SARDEL) mis en œuvre depuis 2016 par l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME) et qui a permis de réaliser des économies financières globales de l'ordre de 3,543 milliards FCFA soit une moyenne de 886 millions FCFA par an.



Economie d'énergie et Efficacité énergétique

En ce qui concerne l'éclairage efficace, il a permis, à travers l'installation de 195 288 lampes à économie d'énergie, de réduire les consommations finales d'énergie de 23.780 MWh et les dépenses d'électricité de 2, 82 milliards de FCFA par an.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres du 30 septembre 2020 a approuvé le Programme éclairage efficace en vue de la levée de son financement auprès d'un partenaire technique et financier ayant manifesté son intérêt. Ledit programme vise à réduire durablement les dépenses d'électricité liées à l'éclairage dans le respect des normes de sécurité de qualité et de confort établies. Il comporte deux volets éclairage : général et public.

Parallèlement, la communication et la sensibilisation pour le changement de comportement et pour l'utilisation rationnelle de l'électricité ont été poursuivies à travers une mutualisation des interventions entre Senelec et l'AEME. Dans ce cadre, des conseils et informations ont été diffusés auprès de divers acteurs leur permettant de rationaliser davantage leurs consommations d'énergie. Egalement, des actions de terrain menées à Saint-Louis et à Louga, ont permis d'améliorer la couverture nationale en matière de sensibilisation en plus de la mise en place d'une nouvelle plateforme internet pour mieux vulgariser la maîtrise de l'énergie au niveau des populations.

2020 a été caractérisé dans le sous-secteur de l'électricité plus que jamais par la nécessité de la continuité du service public dans un contexte de confinement. Des efforts importants ont été consentis pour assurer la disponibilité et mettre en place des mécanismes d'appui aux ménages vulnérables dans une situation économique difficile. La capacité de résilience incarnée par l'engagement à poursuivre les projets en cours a abouti à une augmentation substantielle de la capacité de production notamment avec des sources d'origine renouvelable.

II.3. Approvisionnement durable en combustibles de cuisson

La promotion des combustibles domestiques constitue l'action phare pour la réalisation de l'objectif « assurer de manière durable l'approvisionnement des ménages en énergie de cuisson en veillant à la préservation des ressources forestières ». Sous la houlette de la direction des hydrocarbures, le sous-secteur est pris en charge à travers les différents programmes.

II.3.1. Programme national de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN)



le biodigesteur

Le Programme national de Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) a pour objectif principal de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations des zones rurales et périurbaines à travers l'accès au biodigesteur, ainsi que l'augmentation des rendements agricoles par l'utilisation de l'engrais organique issu des biodigesteurs.

L'exercice 2020 a coïncidé avec la dernière année d'exécution du Programme d'Implantation et de Dissémination de Biodigesteurs (PIDB) cofinancé par l'Etat du Sénégal et l'Union Européenne (UE) au profit des ménages des zones rurales et périurbaines.

Ainsi, durant cette année, le PNB-SN s'était fixé comme objectif d'installer 200 biodigesteurs dont 100 en géo membrane en guise de Recherche-Développement et 100 en dôme fixe, de faire le diagnostic de 600 biodigesteurs, la réparation par les exploitants de 300 biodigesteurs et de faciliter la commercialisation de 1.000 tonnes d'amendement organique. Cependant, l'atteinte de ces objectifs fixés s'est heurtée à un contexte difficile marqué par des perturbations engendrées principalement par la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, mais également par le gel du fonds de garantie par le Ministre chargé du Pétrole et des Energies en vue de faire le diagnostic du programme afin de relancer les activités sur de nouvelles bases.

Les réalisations suivantes ont cependant été notées :

- La collecte 704 nouvelles demandes ;
- La construction de 87 biodigesteurs et la réparation de 35 biodigesteurs qui permettront :
 - d'éviter une consommation de 1 087 kg de bois-énergie ou de 655 kg de charbon de bois par jour ;
 - d'éviter la libération de 1990 kg de CO₂ car selon Leturcq chaque kg de bois brûlé libère 1,83kg de CO₂.
 - de produire par cogénération 435 kW/h par jour étant donné qu'1m³ de biogaz à 65% de méthane peut produire 1,6 à 2,3kw/h.
- La commercialisation de plus de 1 000 tonnes d'amendement organique ce qui a permis aux activités de la chaîne de valeur compost biodigesteurs de générer 97,6 millions F CFA en 2020 dont 30 millions de FCFA au profit des ménages et de créer pour les jeunes de ces localités des emplois dans la manutention et la transformation du compost. Ce mécanisme de commercialisation du compost par les bénéficiaires a également permis au programme d'identifier un nouvel acheteur potentiel de l'amendement organique en Gambie auprès de la société dénommée « Solutions Heighth » et une convention de partenariat est en phase d'étude au niveau des deux structures.

II.3.2. Programme Energizing Development ENDEV-GIZ

La Deutsche Gesellschaft Fur Internationale Zusammenarbert (GIZ) qui a été accréditée par le Fonds Vert Climat (FVC) et a conclu le 15 novembre 2017, un accord-cadre d'accréditation qui est entré en vigueur le 18 janvier 2019. Avec l'accord de non objection des Gouvernements du Sénégal et du Kenya, la GIZ a soumis au FVC un projet dénommé « Promotion of Climate-Friendly Cooking (Kenya and Senegal) ».



Atelier fond vert climat

Pour le cas du Sénégal, la GIZ réalisera le projet en collaboration avec le Ministère du Pétrole et des Energies et celui de l'Environnement et du Développement Durable.

Le projet cofinancé par le FVC vise à étendre massivement les interventions réussies par EnDev au cours des dix dernières années.

Du côté de l'offre : les producteurs de Foyers Améliorés (FA) performants seront appuyés dans la professionnalisation de leurs systèmes de production et dans l'accès au crédit bancaire.



Foyers améliorés

Du côté de la demande : les groupements de femmes provenant de plus de la moitié des 15 000 villages du Sénégal seront mobilisés pour commercialiser les FA à l'intérieur et à l'extérieur de leurs groupements. D'ici la fin du projet en 2024, les ventes annuelles de FA augmenteront de plus de 150%. Ainsi, l'amélioration de la capacité d'investissement des grands producteurs contribuera à de nouveaux investissements permettant les ventes cumulées d'atteindre le niveau de 8,4 millions de FA d'ici 2030.

Des obstacles à l'atteinte des objectifs sont décelés du côté de l'offre comme de la demande.

Le projet a trois composantes : deux au niveau national (au Kenya et Sénégal) et une composante au niveau mondial :

- **Composante 1** : accélération du développement du marché des FA respectueux du climat au Kenya ;
- **Composante 2** : accélération du développement du marché des FA respectueux du climat au Sénégal ;
- **Composante 3** : partage et reproduction des connaissances entre les pays concernés sur les solutions de cuisson respectueuses du climat et la contribution déterminée de celles-ci au niveau national.

Ainsi deux sous-composantes seront mises en œuvre au niveau des pays et seront axées sur l'offre et la demande.

L'approvisionnement durable en combustibles de cuisson demeure un enjeu important pour le secteur et pour le pays. La synergie avec le secteur de l'environnement s'est davantage renforcée avec la levée de financement auprès du Fonds Vert Climat pour consolider les acquis dans la distribution d'équipements efficaces et l'accompagnement des femmes notamment dans la conduite d'activités productives.

3



PILOTAGE DU SECTEUR

Il concerne essentiellement des activités liées à la mise en place du cadre légal et réglementaire, l'exécution des activités de communication, de renforcement, du suivi-évaluation et de veille environnementale.

III.1. Cadre législatif, réglementaire et de régulation

Le secteur de l'énergie est l'un des piliers de l'émergence et constitue un levier de développement important pour le Sénégal. A cet effet, la réforme du cadre législatif et réglementaire au courant de l'année 2020 a concerné tous les volets du secteur.

En effet, suite aux découvertes de gaz, et face aux limites du cadre juridique qui ne prenait pas en compte les spécificités des activités des segments intermédiaire et aval du secteur gazier, il a été retenu de le compléter. C'est dans ce cadre que la loi n° 2020-06 du 7 février 2020 portant Code gazier a été adoptée en vue de la valorisation du gaz pour le développement de l'économie nationale, le renforcement du mix énergétique, l'indépendance énergétique et la réduction des coûts de l'électricité dans la perspective de l'atteinte de l'accès universel en 2025.

De plus, dans la dynamique de promouvoir l'attractivité du bassin sédimentaire, le Sénégal avait mis en place à travers la loi n°2019-03 du 1er février 2019 portant Code pétrolier un cadre juridique incitatif pour stimuler l'investissement direct des compagnies pétrolières intervenant dans l'exploration-production des hydrocarbures.

Ce dispositif a été complété par le décret d'application du Code pétrolier adopté en octobre 2020 (décret n° 2020-20-61 du 27 octobre 2020). Ce texte permet la mise en place d'un cadre organisationnel et des mesures adéquates en vue d'assurer le respect des dispositions du Code pétrolier. Il s'agit principalement des dispositions relatives aux procédures d'appel d'offres, aux critères d'évaluation des demandes d'autorisations, aux délais de traitement et aux exigences en matière de déclaration et de transparence.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre des politiques visant à réaliser les objectifs de croissance économique et de bien-être des populations. Et, pour promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, dans toute la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière, la loi relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures a été adoptée en 2019.

Par ailleurs, une démarche participative et inclusive a été retenue pour définir le cadre réglementaire du contenu local suite à l'adoption de la loi en 2019 pour assurer la participation conformément aux dispositions constitutionnelles.

A ce titre, en relation avec le COS PETROGAZ, un appel à contribution a été lancé au secteur privé sénégalais. Il a été suivi par des concertations à travers l'organisation d'ateliers thématiques avec toutes les parties prenantes clés : administration, secteur privé local, compagnies pétrolières exerçant au Sénégal, société civile, consommateurs et représentants des syndicats, pour compléter le dispositif du contenu local. Une telle approche a permis de recueillir les avis et les préoccupations des parties prenantes.

Par la suite, les décrets suivants ont été adoptés en octobre 2020 en vue de l'application de la loi relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures :

- **Décret portant organisation et fonctionnement du comité national de suivi du contenu local (CNSCL).** Le CNSCL est chargé de la mise en œuvre effective et efficace de la politique de contenu local élaborée par l'État du Sénégal et de la gestion de la plateforme électronique, lieu de publication obligatoire des offres de biens et services liées aux activités pétrolières et gazières;

- **Décret fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du fonds d'appui au développement du contenu local (FADCL).** Outil de mise en œuvre de la stratégie de contenu local, ce fond a pour objectif de soutenir durablement le renforcement des capacités techniques

et financières des entreprises locales en vue d'assurer la mise à niveau pour répondre aux normes internationales exigées en la matière ;

■ **Décret fixant les modalités de participation des investisseurs sénégalais** dans les activités pétrolières et gazières et classement des activités de l'amont pétrolier et gazier dans les régimes exclusif, mixte et non exclusif.

S'agissant des énergies renouvelables, le dispositif fiscal a été complété par l'arrêté N° 010158 du 28 mai 2020 fixant la liste des matériels destinés à la production d'énergies renouvelables exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette fiscalité incitative avait été annoncée par la loi d'orientation sur les énergies renouvelables de 2010 et finalement prévue par la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 portant modification de certaines dispositions du code général des impôts.

Cette mesure va contribuer à l'atteinte des objectifs d'accès universel, de soutenabilité du coût de l'électricité en particulier et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la perspective de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières impose une organisation appropriée pour une prise en charge efficace des défis.

A cet effet, le cadre organisationnel du secteur a été revu avec le décret n° 2020-924 du 03 avril 2020 portant organisation du MPE. Ce nouveau cadre permet une prise en compte efficiente et à tous les niveaux de l'approche genre et équité dans les programmes énergétiques avec une Cellule dédiée. Egalement, cette organisation va assurer un meilleur suivi du respect des engagements de travaux des compagnies pétrolières, du contrôle de la quantité et de la qualité des hydrocarbures produits à travers un Bureau de contrôle des opérations pétrolières au sein de la Direction des hydrocarbures. Par ailleurs, elle permettra de veiller davantage à la délivrance à bonne date des projets, notamment en ce qui concerne la production d'électricité à partir du gaz et l'accès universel à l'électricité.

De plus, les arrêtés fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des directions et des cellules ont été pris et la nomination des chefs de bureaux au sein des différentes directions est effective.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie gas-to-power, le cadre institutionnel a été clarifié avec l'arrêté portant création et fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité de pilotage du Projet d'appui à la transition vers un mix énergétique propre au Sénégal (COFIL-PATMEPS).

Par ailleurs, en vue de l'opérationnalisation du budget programme instauré par la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, un Comité de pilotage de la chaîne de gouvernance Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation a été mis en place par arrêté du Ministre. Cette mesure permet de formaliser les processus et les dispositifs de la gouvernance et de renforcer l'efficacité de la dépense publique en vue de l'atteinte dans les meilleures conditions des objectifs socio-économiques au sein du département.

III.2. Planification-Suivi-évaluation-Environnement et veille

Le cadre de pilotage, de planification et de veille stratégique a été renforcé pour assurer la continuité et amoindrir les effets de la crise sanitaire sur l'atteinte des objectifs. Dans ce cadre, le Ministère a mis en place sa chaîne de gouvernance Planification-Programmation et Suivi –évaluation. Par ailleurs, d'importantes initiatives ont été engagées pour mettre en place des outils de planification comme le Système d'Information Géographique avec l'appui du projet de ENDEV-GIZ et un outil informatisé de suivi-évaluation.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole avec l'Agence Internationale de l'Energie, des sessions de formation sur les statistiques énergétiques ont été organisées en mai 2020. Ce programme de

formation a vu la participation de représentants de plusieurs structures au niveau du MPE (CEP, DH, Senelec, SP-CNH, ASER, ANER, AEME) et du Ministère de l'Economie (ANSD et Direction de la Prévision et des Etudes Economiques).

Concernant le suivi rapproché, il fait l'objet au niveau du Secrétariat Permanent à l'Energie d'un rapport mensuel détaillé et de la mise en place de comités de veille pour le déblocage des contraintes à l'exécution diligente des projets phares du PSE. Les blocages concernent généralement le recensement et le paiement des impenses, la sécurisation du contrat de bail des sites et les différentes autorisations sur le plan foncier et environnemental. D'importants pas ont été franchis sous l'effet de ce suivi dans le domaine de la production et du transport d'électricité. Il s'agit, entre autres, de :

- La signature du contrat de la centrale électrique de 300 MW avec West Africa Energy le 11 Juin 2020. Ce projet est en phase développement et les travaux préliminaires ont déjà démarré notamment le nettoyage du site et les études de sol. La mise en service est prévue en janvier 2023 avec une phase de fonctionnement au naphta en attendant l'arrivée du gaz domestique;
- Le lancement des activités de l'UGP-PATMEPS avec le recrutement des Cabinets dans le cadre de la préparation du projet du réseau gazier, qui est la deuxième composante du PATMEPS, ainsi que la phase de contractualisation avec les Cabinets qui seront chargés de mener les différentes études de préparation du projet. C'est ainsi que des Comités d'évaluation des dossiers d'offres ont été régulièrement constitués pour analyser les manifestations d'intérêts reçues (propositions techniques et financières) ;
- Le suivi de l'opérationnalisation de la société Réseau gazier du Sénégal (RGS), pour rappel, RGS a été créée en novembre 2019 par les trois actionnaires PETROSEN (39%), Senelec (10%) et FONSI (51%). Ce dernier assure la direction générale et Petrosen, la Présidence du Conseil d'Administration et a travaillé sur l'évaluation des coûts de développement et sur la recherche de partenaires.

III.3. Sécurité et Environnement

Le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE), conformément aux différentes réglementations, notamment le Code pétrolier, veille également à la préservation de l'environnement dans une approche de développement durable. C'est pour cela, qu'un suivi environnemental, social et sécuritaire est fait de façon courante sur tous les projets relevant de son autorité. En sus de ces projets, le MPE est membre de plusieurs comités et projets visant à la préservation de l'environnement et de la sécurité. Fort de cela, cette partie du rapport fait un résumé sur les activités du MPE relatives aux questions d'environnement sur tous les segments de la chaîne des projets d'hydrocarbures et de combustibles domestiques durant l'année 2020.

III.3.1. Projets « amont pétrolier »

Conformément aux dispositifs du Code pétrolier, les aspects liés à l'Hygiène, à la Sécurité et à l'Environnement (HSE) sont suivis de près par le Ministère du Pétrole et des Energies. A ce titre, les projets pétroliers en cours font le point, régulièrement, sur ces aspects dans les rapports qu'ils soumettent. En 2020, ce sont les projets GTA, YAKAARTERANGA, SANGOMAR, UDO et AGC PROFOND qui ont fait l'objet de suivi/activités liés à la HSE.

■ GTA

- Le MPE, à travers la Direction des Hydrocarbures, a présidé le Comité technique national relatif à la réunion de cadrage des Termes de Référence (TDR) de l'Etude d'Impact environnemental et social (EIES) du projet GTA phase 2. Au terme de cette réunion, les TDR

du rapport d'EIES du projet GTA2 sont validés avec injonction d'intégrer toutes les recommandations faites par le Comité technique.

- Dans le cadre de ce même projet, l'Opérateur a soumis un plan de renforcement de capacité du Comité technique validé par le MPE.
- Enfin, le MPE a participé à la visite de sites potentiels devant abriter la Centrale électrique du Nord ainsi que l'unité de traitement du gaz de GTA. A ce propos le MPE a donné son avis sur les aspects environnementaux, sécuritaires et sociaux à prendre en compte.

■ YAKAAR TERANGA

- En début d'année l'Opérateur du projet Yakaar-Teranga a soumis au MPE un rapport environnemental de fin de forage. Dans ce rapport, il est mentionné des points comme les objectifs environnementaux du projet, les détails environnementaux du Rig de forage, la gestion des déchets, les incidents et entraînements HSE, entre autres.
- Le MPE a participé aux visites de sites potentiels pouvant abriter l'atterrissage du gaz, le corridor du gazoduc et l'unité de traitement du gaz. Les différents sites visités présentent des enjeux environnementaux et sociaux dont leur prise en charge a fait l'objet de recommandations.

■ SANGOMAR

Le MPE a piloté le processus d'identification des différents sites pour l'atterrissage du gaz de Sangomar, le couloir du gazoduc et l'unité de traitement du gaz à travers le sous-comité Infrastructures gazières. A ce jour, les sites de l'unité de traitement sont identifiés et stabilisés et trois tracés potentiels de gazoduc identifiés. Toutefois, le processus reste suspendu au traitement de certaines sollicitations de l'Opérateur auprès de l'Autorité.

■ UDO

La notification pour une acquisition sismique 3D sur le bloc Ultra Deep Offshore (UDO) a été soumise par l'Opérateur de ce projet. Dans cette notification, il a été constaté que les engagements pris en matière de HSE et en matière de communication avec les autres usagers de la mer laissent augurer d'un bon déroulement de la mission.

■ AGC PROFOND

Suite à la validation technique du rapport d'EIES de forage du projet AGC PROFOND, le MPE a été représenté aux différentes audiences publiques qui se sont tenues en début d'année 2020 dans les Départements de Ziguinchor, de Bignona et d'Oussouye. A l'issue de ces audiences publiques l'étude a été socialement validée par les communautés de ces localités.

III.3.2. Projets « Aval pétrolier »

Dans le segment aval, l'exercice de simulation d'accident SENSTOCK a été l'activité phare du suivi HSE en 2020. En effet, cet exercice annuel s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'Opération interne (POI) de l'entreprise. A côté de cette activité, des visites de garages de transports d'hydrocarbures ont été effectuées.

III.3.3. Combustibles domestiques

Dans ce segment il est noté principalement, trois activités durant l'année 2020. Il s'agit de la négociation de l'accord bilatéral avec la Suisse, du projet de foyer amélioré et de l'installation d'une unité de bioéthanol.

■ **Négociation de l'accord bilatéral avec la Suisse**

L'Accord de Paris, au titre de l'article 6.2, prévoit des approches collaboratives pour le financement et le transfert des réductions d'émissions appelées résultats d'atténuation des transferts internationaux (ITMO) entre les pays. La Suisse souhaite atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 avec une contribution de réduction des émissions réalisée hors de son pays. La Fondation pour la protection du climat et la compensation du carbone (KLIK), responsable de l'obtention, cherche à nouer un partenariat avec le Programme national de Biogaz (PNB). Par ce canal, le MPE suit le processus de négociation de l'accord bilatéral entre le Sénégal et la Suisse dans le but de favoriser les négociations relatives au marché du carbone.

■ **Programme d'Activités (PoA) sur la diffusion de foyers améliorés**

Le MPE en tant que tutelle des combustibles domestiques a participé à la mise en place du PoA de diffusion de foyers améliorés dans le cadre du Mécanisme de Développement propre (MDP) instauré par le Protocole de Kyoto.

■ **EIES d'un projet d'installation d'une unité de production de bioéthanol**

Le MPE a participé à l'évaluation d'une EIES d'un projet d'installation d'une unité de production de biocarburant. Mais compte tenu des insuffisances et de l'étude et des zones d'ombre du projet, l'étude a été rejetée par le Comité technique. Par ailleurs, un projet de loi cadre régissant les biocarburants a été introduit dans le circuit de validation.

III.3.4. Participation aux initiatives nationales conjointes

Le MPE siège à plusieurs comités ou projets relatifs à la gestion de l'environnement et de la sécurité. A cet effet, les activités conjointes ci-dessous ont été menées en 2020 :

- Comité technique révision du code de l'environnement ;
- Groupe thématique d'inventaires de gaz à effet de serre ;
- Comité national de Coordination Hassmar sur la gestion des déversements accidentels d'hydrocarbures ;
- Groupe de Travail interministériel sur l'étude d'impact environnemental stratégique des projets pétro gaziers offshore et du Plan de développement offshore Durable ;
- Comité de Pilotage du Projet de Réduction des Impacts des infrastructures sur les Ecosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest (PRISE) ;
- Comité de Pilotage du Projet d'investissements résilients du littoral Ouest Africain (WACA) ;
- Comité de réflexion sur l'article 6 de l'accord de Paris sur la taxe carbone.

IV.3-5 Coopération -Recherche scientifique

Le MPE a reçu plusieurs requêtes liées aux aspects environnementaux des projets pétroliers et gaziers provenant des institutions de recherche.

- Entretien avec un chercheur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) sur la gestion environnementale des projets pétro gaziers.
- Le MPE a participé aux Journées scientifiques du Littoral (JSL) du master GIDEL de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar dont le thème était : « L'exploitation pétrolière et gazière : quels enjeux pour le Sénégal et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ? ».

III.4 Communication

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Les mesures prises par le Président de la République pour lutter contre la propagation du coronavirus ont impacté la plupart des activités de communication, notamment sur le terrain. Pour autant, le Ministère a pu en dérouler un certain nombre, bien couvertes par la presse écrite, audiovisuelle et en ligne.

Une analyse des relations des faits dans le press book mis en place nous a permis d'avoir une idée sur comment les activités du ministère et de ses démembrements (structures sous-tutelles) sont perçues par les médias. Au courant de l'année 2020, environ **605 articles de presse** ont été rédigés par les principaux organes de presse nationaux. Il s'agit particulièrement de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), des journaux Enquête, L'As, Sud Quotidien, Walfquotidien, Le Quotidien, Vox Populi, Les Echos, Le Soleil, L'Observateur, Le Témoin, La Tribune, les sites web comme Seneweb, Dakaractu, Leral, Pressafrik, etc. pour ne citer que ces organes. Il en est de même du côté des chaînes de télévision comme des radios (qui appartiennent en général au même groupe de presse). Les articles de presse concernent pour la plupart la couverture des activités du ministère, la reprise des communiqués de presse, la couverture des activités auxquelles le ministère a été convié, les crises survenues dans le secteur, etc.

Sur ces articles recensés, **332** peuvent être jugés comme des articles à connotation positive, **95 articles** plus ou moins neutres (parlant du secteur de manière générale) et **178 articles** qui peuvent être perçus comme négatifs. La presse a largement couvert les activités phares du ministère avec un traitement de l'information professionnel et équilibré dans l'ensemble, d'où le taux de **54,87% d'articles** positifs contre **29,42% d'articles** à connotation négative. L'augmentation du coût de l'électricité en début d'année 2020 a été mal perçue par une partie de la population, notamment certaines structures de la société civile et de l'opposition politique. Elle a fait l'objet de manifestations et de dénonciations couvertes par la presse. Malgré le fait que l'Etat continuait à subventionner une large partie de la clientèle, la décision a écorché l'image du ministère et de Senelec.

Le différend ayant opposé Akilee à Senelec a eu également des répercussions qui peuvent être jugées dommageables pour l'image du ministère. Au plus fort de la crise, c'est-à-dire au mois d'août, **46 des 81 articles** recensés ont été assez négatifs sur l'image de Senelec et, par ricochet du ministère. Cet état de fait est dû au fait que l'ancien Directeur Général de Senelec, qui avait signé le contrat avec Akilee est devenu le ministre de tutelle. Il était directement ou indirectement cité dans les papiers de presse pour cela. De même, le problème ayant opposé des actionnaires de la SAR sur leur représentation au Conseil d'administration de ladite société a eu des impacts négatifs sur l'image et le fonctionnement de la SAR et donc du ministère.

L'incendie intervenu dans un puits de gaz à Gadiaga vers la fin de l'année a également fait les choux gras de la presse. Une cellule de crise a été mise en place par le ministère pour gérer cette question et donner la bonne information au public. Cela a permis un traitement professionnel de l'information.



Figure 4 : Traitement de l'information par la presse

Malgré ces moments de crise qui ont affecté le secteur, les activités du Ministère du Pétrole et des Energies ont été largement et très bien relayées par la presse de manière générale, ce qui nous a permis de faire passer les messages qu'il faut, sur la politique énergétique du pays, aussi bien pour ce qui concerne le sous-secteur de l'électricité que celui des hydrocarbures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En résumé, les actions suivantes ont été déroulées au courant de l'année 2020 par le Ministère du Pétrole et des Energies.

■ EN INTERNE

Les activités de communication marquantes en interne pour l'année 2020 ont été :

- le séminaire résidentiel organisé par le Ministre Mme Sophie GLADIMA en décembre 2020, après sa nomination comme nouvelle Ministre du Pétrole et des Energies le 1^{er} novembre 2020. L'objectif de ce séminaire était une prise de contact avec les différents services et structures sous tutelle et/ou évoluant dans le secteur des énergies pour se faire connaître, échanger, partager les objectifs pour mieux assurer la mission définie par le Chef de l'Etat ;
- la visite de l'ensemble des structures rattachées au département de l'énergie et/ou évoluant dans le secteur. Pour les structures rattachées, il s'agit de l'Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie (AEME), l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), PETROSEN HOLDING, PETROSEN EP, PETROSEN TS, la Société Africaine de Raffinage (SAR), Senelec, le Secrétariat Permanent à l'Energie (SPE). Pour ce qui concernent les structures évoluant dans le secteur, il s'agit du Secrétariat Permanent du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS PETROGAZ), la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE), le Fonds de Soutien à l'Energie (FSE), Karpowership (KPS), ainsi que les opérateurs de gaz (Total, Puma, Lobbou, Touba,) et SENSTOCK Mbao)



Visite du MPE chez les operateurs de gaz

Ces visites ont permis au Ministre de mieux s'enquérir de la situation des structures relevant de son département. Elles ont également permis de motiver le personnel, de s'enquérir de leurs conditions de travail et de tracer ensemble la feuille de route pour l'atteinte des objectifs fixés.

Les réunions de coordination régulières, thématiques ou élargies sont également tenues toutes les semaines. La réunion est par essence l'une des premières actions de communication en interne.

■ EN EXTERNE

S'agissant de la communication externe, trois (3) types d'actions majeures peuvent être mentionnées comme les plus marquantes de l'année et qui ont permis au ministère de communiquer sur sa feuille de route. Il s'agit des actions de communication externe directe avec des groupes cibles, les actions de communication sur la mise en œuvre des projets phares dans le domaine des hydrocarbures et de l'électricité, la participation à de grandes conférences internationales ou nationales pour promouvoir la politique énergétique du pays.

L'ensemble de ces activités ont fait l'objet de traitement sur les réseaux sociaux (@MpeSenegal) et le site web du ministère (www.energie.gouv.sn), indépendamment de la couverture médiatique habituelle. Un monitoring mensuel des activités de communication est aussi tenu et partagé avec le Bureau d'Information Gouvernementale (BIG), chargé du reporting des différentes activités de communication des ministères.

Il faut signaler également que la plupart des rencontres ont été faites par webinaire, à cause de la crise de la pandémie liée au coronavirus.

■ Actions de communication avec groupes cibles

Pour les actions de communication directe avec les groupes cibles, le ministère a eu à organiser un atelier d'information, de sensibilisation et de partage avec la commission énergies et ressources minérales de l'Assemblée nationale. Cet atelier avait pour objectif de fournir la bonne information aux représentants du peuple sur les questions de gouvernance du pétrole et du gaz mais également sur la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE).

Il en est de même de la rencontre avec le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) lors de sa première audience ordinaire de l'année 2020, sur l'équité territoriale. Il a été surtout question à ce niveau de l'accès universel à l'électricité.



Rencontre avec le HCCT

■ Mise en œuvre de projets phares

La mise en œuvre des projets phares dans le secteur a été un moment fort de communication, notamment avec :

- le lancement de Phase I d'exécution de développement du projet de Sangomar; avec la signature de la FID avec Woodside



Signature de la FEED avec Woodside

- le lancement officiel du programme de 25 apprentis techniciens sénégalais recrutés par BP



lancement formation apprentis techniciens BP

- la Conférence dédiée à l'expertise sénégalaise locale et de la diaspora, spécialisée dans l'industrie du pétrole et du gaz
- la présentation et le vote du projet de loi portant Code gazier à l'Assemblée nationale
- la participation au 4ème sommet du MSGBC ouvert par le Président de la République
- la Signature du contrat d'achat et de vente du Gaz Naturel Liquéfié de la phase I du projet GTA
- l'inauguration du parc éolien de Taïba Ndiaye, par le Président de la République

Tous ces événements ont été des moments forts de communication, pour informer l'opinion publique sur les projets et les réalisations du gouvernement, dans le secteur de l'énergie.

Avec l'avènement de la pandémie liée à la COVID-19, des actions de communication ont été également initiées par le ministère, à travers la mobilisation des acteurs du secteur, qui ont apporté leur contribution pour la lutte contre la pandémie. De même, le soutien apporté par l'Etat aux populations, pour alléger leur facture d'eau et d'électricité pendant cette période de crise, a fait l'objet d'une large communication, autour du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, maître d'œuvre de la mobilisation sociale.

Les projets pétroliers et gaziers ont été les plus affectés par la pandémie. Cette dernière a en effet contraint les Etats à prendre des mesures de confinement qui ont eu, entre autres, comme conséquences, un ralentissement, voire un arrêt des travaux dans les pays où la plupart des équipements de production nécessaires aux projets pétroliers et gaziers sont construits.

L'ensemble de la chaîne de valeur pétrolière et gazière a été perturbé à cause de la pandémie de la Covid-19. Ces impacts ont eu des conséquences aussi bien au niveau des pays producteurs de pétrole qu'au niveau des pays importateurs. Pour expliquer tout cela aux populations, des actions de communication ont été menées sur :

- l'impact du COVID 19 sur l'économie mondiale et sa répercussion sur les projets gaziers et pétroliers du Sénégal avec une note explicative de PETROSEN. Cette note nous a permis d'anticiper sur la communication concernant les projets gaziers et pétroliers avec l'impact de la COVID 19 pour donner la bonne information au public.
- la notification de mise en défaut de FAR RSSD SA par Woodside ;
- la cession des actifs de Cairn Energy, membre de la joint-venture RSSD à la compagnie pétrolière russe Lukoil. L'objectif de cette communication était d'informer l'opinion publique sur ce qui se passe dans le secteur des ressources pétrolières et gazières
- La participation du Ministre du Pétrole et des Energies à l'émission Saytu du mois d'août 2020 de la RTS, pour faire l'Etat des lieux dans le secteur des énergies notamment l'impact de la COVID-19 sur les projets d'hydrocarbures, la gouvernance des ressources pétrolières et gazières, l'autosuffisance énergétique et l'industrialisation du Sénégal, l'accès universel à l'électricité et le mix énergétique ;
- La Rencontre du MPE avec le Comité de Suivi de la FORCE COVID-19. Le Comité faisait l'évaluation des éléments relatifs à la planification et la mise en œuvre de la prise en charge, par l'Etat, d'un bimestre de consommation d'électricité des ménages les plus faibles, à la suite de la pandémie liée au Covid-19

Dans le domaine des énergies renouvelables, l'exonération de la TVA faite par l'Etat sur 22 matériels entrant dans la production d'énergies renouvelables solaire, éolienne et biogaz, à travers un arrêté interministériel

a fait l'objet d'une large communication. Cette exonération participe en effet à faciliter les investissements pour un accès rapide à l'électricité, notamment dans le milieu rural.

■ Participation du ministère à de grandes rencontres internationales

Malgré la pandémie, le ministère a eu à participer à de grandes rencontres internationales ou nationales, qui lui ont permis de communiquer sur la politique énergétique au Sénégal, pour attirer les investisseurs. Il s'agit entre autres de :

- La Tribune consignée avec Dr Fatih Birol, Directeur exécutif de l'AIE et M. Mouhmadou Makhtar Cisse, sur le thème « Trouver l'énergie d'engager la reprise en Afrique après la pandémie et la récession » ;
- La Table ronde ministérielle sur « Impact du COVID 19 sur le secteur énergétique africain » ;
- Le Sommet mondial sur la transition vers les énergies propres, organisé par l'AIE par visioconférence ;
- La participation au film documentaire de Goree Institute sur le thème : « Regards croisés sur le secteur extractif », avec l'interview du Ministre du Pétrole et des Energies. L'objectif était de donner la vision du gouvernement sur le secteur extractif, particulièrement celui du pétrole et du gaz. Le film vise à relever l'intérêt de la mise en place de cadres de concertation, de dialogue, de réflexion et de partage d'informations mais aussi de collaboration entre les différents ministères du secteur, le Parlement, les OSC, le secteur privé, les communautés, les universités et les centres de recherche, notamment sur les grands enjeux et défis du secteur.
- La participation du Ministère sur l'évaluation du PAP 2 dans le secteur énergétique, à l'aune de la COVID-19 ;
- La Signature d'une convention entre le FONSIIS et la United State Trade Development Agency (USTDA) pour le financement d'une partie des Etudes du projet « Réseau Gazier du Sénégal (RGS).
- La signature de l'accord de subvention accordée par la United States Trade Development Agency à Senelec, dans le cadre de la formation liée aux systèmes de transmission, de distribution et d'énergie hors réseau dans le projet mis en œuvre par WELDY Lamont Associates ;
- La rencontre entre les maires du Sénégal et les ministères des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires et du Pétrole et des Energies, dans le cadre de la recherche de solutions pour l'amélioration de l'éclairage public sur toute l'étendue du territoire;
- L'atelier sur la restitution des résultats du projet stratégies optimales en matière d'efficacité énergétique pour une justice énergétique des femmes en milieu rural et le développement à faible émission de carbone co-organisé par le CRDI et l'Université Cheikh Anta Diop ;
- La restitution du rapport de sondage du cabinet Luqman West Africa/Afrique Communication, sur la perception que les sénégalais ont de la gouvernance du pétrole et du gaz, dans le cadre de l'accompagnement de la Banque Mondiale ;
- L'interview accordée par le MPE à la Radio Télévision Portugaise (RTP) pour faire la promotion du secteur énergétique sénégalais auprès des investisseurs portugais, notamment dans le cadre de l'accès universel à l'électricité et la mise en œuvre de la stratégie gas to power ;
- Le lancement de la filiale de la Compagnie Sahélienne d'Entreprises (CSE), spécialisée dans les métiers du pétrole et du gaz, dans le cadre du contenu local ;
- L'ouverture du dialogue parlementaire de haut niveau entre les parlementaires de la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, autour du projet commun GTA.

- Le lancement du Club Transition Energétique de l'Afrique de l'Ouest (CTEAO) par des entreprises françaises présentes au Sénégal et dans la sous-région à la résidence de l'Ambassadeur de France au Sénégal ;
- La participation du MPE au 22ème Forum des pays exportateurs de gaz, comme invité de l'Algérie, pays organisateur ;
- L'ouverture de la journée de partage de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) sur le document de seconde consultation publique des conditions tarifaires de Senelec pour la période 2020-2022 ;
- L'ouverture de l'atelier de lancement de « Promotion of Climat-Friendly Cooking, Kenya and Senegal », organisé par la coopération allemande ;
- L'ouverture de la deuxième table ronde sur la gouvernance des ressources minérales, organisée par l'Observatoire de Suivi des Indicateurs de Développement Economique en Afrique (OSIDEA), en compagnie de la Présidente de ITIE Sénégal ;



Table ronde OSIDEA

- La participation au forum ministériel organisé par l'Union Africaine (UA) et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) sur « Assurer l'avenir énergétique de l'Afrique au lendemain de la COVID-19 » ;
- La Plénière de l'Assemblée nationale pour le vote du budget du Ministère du Pétrole et des Energies en plénière



Rencontre avec expertise sénégalaise oil and gas

- La participation au 3ème Forum Galien Afrique sur la session Femmes professionnelles et Covid : Sous-thème Contribution des femmes professionnelles dans la riposte contre la Covid-19, Etat des lieux, défis et perspectives;
- Colloque international de l'association Sénégalaise des Sciences de Gestion (ASSG) sur le thème : « Gouvernance inclusive dans le secteur de l'industrie extractive ».

■ Enquête et sondage

Une action de communication majeure a été la conduite d'un sondage pour connaître la perception que les sénégalais ont sur la gouvernance du pétrole et du gaz. Cette étude a été réalisée par le groupement Luqman West Africa/Afrique Communication, recruté dans le cadre du projet d'Assistance technique de la Banque Mondiale, dénommé Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles. Ce projet, qui est mis en œuvre par GES-PETROGAZ, comprend une composante « mobilisation des parties prenantes ». Ce sondage nous a permis, à partir de sa situation de référence, de développer et d'élaborer une stratégie de communication et un plan de mobilisation des parties prenantes qui seront finalisés et mis en œuvre à partir de l'année 2021.

Il s'agit notamment d'une enquête nationale sur la perception qu'ont les Sénégalais du sous-secteur du pétrole et du gaz et de sa gouvernance, l'audit communicationnel des institutions impliquées dans les projets pétroliers et gaziers, les focus groupes dans les zones de découvertes, la cartographie des parties prenantes, l'élaboration d'un rapport de diagnostic communicationnel.

■ Incendie puits de gaz

L'éruption d'un puits de gaz avec incendie survenue dans la localité de Dieleuk Peul dans le village de Ngadiaga le 19 décembre 2020, a fait l'objet d'une communication anticipée. Mieux, une cellule de crise a été mise sur place, pour informer l'opinion publique et particulièrement les populations de la zone concernée. Plusieurs actions de communication allant des communiqués à la participation à des émissions radiotélévisées en passant par des visites sur site ont été déroulées.



Incendie puits de Gadiaga

III.4 Budget

L'analyse de l'exécution des crédits alloués fait ressortir un taux d'engagement des crédits de 96% très satisfaisant soit un montant de 92.777.675.710 Fcfa engagés sur un budget réaménagé de 97.054.605.551 Fcfa. Cette situation traduit une bonne performance des services du MPE en matière d'exécution budgétaire. Sur ce montant engagé, l'essentiel (96%) a été effectivement mandaté soit un montant de 89.233.011.372 FCFA. Le tableau ci-après présente la situation des engagements et engagés avec ouverture de crédits en 2020.

Tableau n°02 : Situation des montants engagés et ouvertures de crédits du MPE en 2020

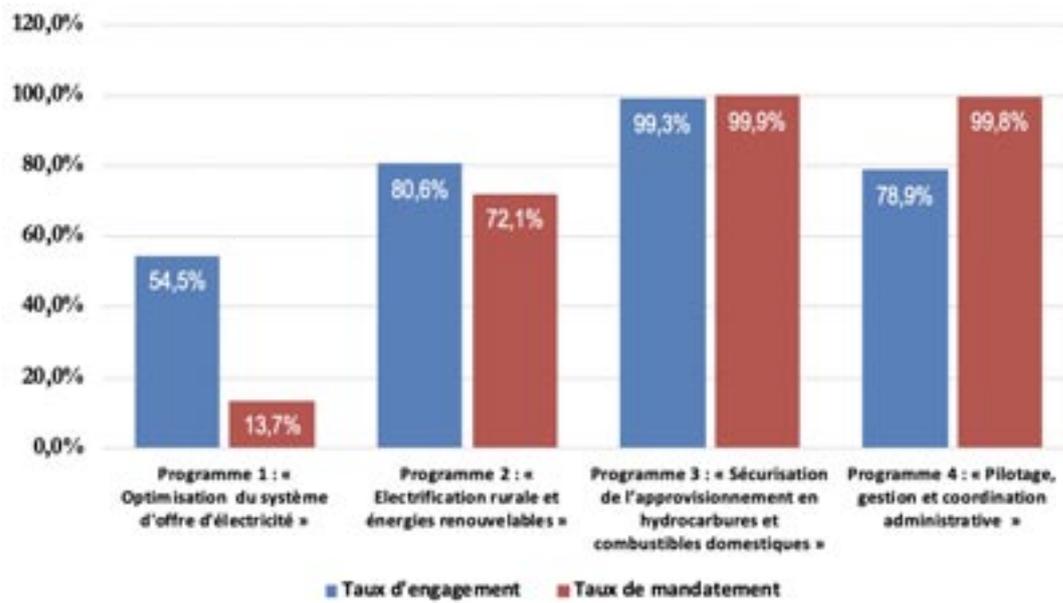
Libellé	Montant réaménagé final	Montant engagé	Montant disponible	Taux engagé	Montant mandaté	Taux de mandatement
Biens et services	498 145 923	330 702 403	167 443 520	66,28%	329 534 203	98,37%
Transferts courants	86 784 012 805	86 684 012 805	100 000 000	99,88%	86 554 012 805	99,85%
Investissements exécutés par l'État	530 666 596	450 460 502	80 206 094	84,88%	449 464 364	99,77%
Transferts en capital	9 241 780 227	5 312 500 000	3 929 280 227	57,48%	1 900 000 000	35,76%
Total général	97 054 605 551	92 777 675 710	4 276 929 841	95,59%	89 233 011 372	96,17%

Il importe de noter que les propositions d'engagement sur tous les titres ont été faites jusqu'à 100% par les services du MPE. Le taux d'engagement de 95,59% s'explique par les propositions non suivies d'autorisation d'ouverture de crédits. Cet état de fait s'explique pour l'essentiel par l'exécution des dotations affectées aux transferts courant qui représentent 89,42% des dotations réaménagés. En effet, pour ce poste, sur des crédits réaménagés de 86.784.012.805 FCFA, un montant de 86.684.012.805 FCFA a été engagé et 86.554.012.805 FCFA mandaté. Il est également à noter les difficultés de mobilisation des ressources au cours de cette année liées principalement :

- aux blocages de crédits au niveau du système. Il faut dire qu'après la Loi Rectificative des Finances, les montants engagés en instance de paiement ont été bloqués au niveau du système. Ils concernent essentiellement des crédits du titre 6;
- à l'annulation des crédits dans les comptes de dépôt même si les chèques ont été déposés au niveau du trésor dans les délais c'est-à-dire avant le 31 décembre.

Au demeurant, il convient de souligner que le taux d'engagement avec ouverture des crédits est variable en fonction des programmes du MPE. Ce taux modérément satisfaisant pour le programme 1 « optimisation du système d'offre électrique » où il représente 54,6%. Il est satisfaisant pour le programme 2 « électrification rurale et énergies renouvelables » (80,6%) et le programme ' « pilotage, gestion et coordination administrative » (78,9%). Par contre pour le programme 3 « Sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en combustibles domestiques », le taux d'engagement est très satisfaisant (99,3%). S'agissant du taux de mandatement, il est de 13,7% pour le programme 1. Le taux de mandatement est 72,1% pour le programme 2. Cependant pour les programmes 3 et 4 il est respectivement de 99,9% et 99,8%. La figure ci-après présente le taux d'engagement avec ouverture de crédit par programme.

Tableau n°03 : Taux d'engagement et taux de mandatement par programme



En 2020, d'importants efforts ont été consentis pour poursuivre la dynamique entamée de révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel, pour prendre en charge les préalables à une exploitation avantageuse des ressources mais également assurer l'équilibre pérenne du secteur de l'électricité. Ainsi, les textes réglementaires permettant d'appliquer la loi sur le contenu local ainsi que le code pétrolier ont été pris. Malgré des difficultés liées au contexte, la veille a été au plus haut niveau maintenue pour amoindrir les effets sur les délais fixés pour l'atteinte des objectifs.

CONCLUSION

Le pilotage du secteur de l'énergie a nécessité en 2020 une grande capacité de résilience face à l'imprévu de la COVID19. Globalement, les efforts se sont concentrés sur le maintien des acquis en termes notamment de sécurité des approvisionnements, ce qui a permis d'assurer une disponibilité du service électrique et une satisfaction correcte de la demande en produits pétroliers. Par ailleurs, l'importante place accordée à la prise en charge des préalables à l'exploitation des ressources en hydrocarbures et à la réforme du secteur électrique est d'une haute portée stratégique. En effet, le Ministère a poursuivi le travail technique et s'est fortement engagé pour l'adoption des textes réglementaires de la loi sur le contenu local et du Code pétrolier qui garantissent la mise en œuvre de l'objectif de maximisation des retombées de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières en faveur du développement économique et social du pays.

Cependant, le contexte a eu des effets sur la dynamique enclenchée depuis quelques années qui a connu un ralentissement notamment dans le domaine de l'accès à l'énergie avec des performances très faibles. L'atteinte de l'objectif d'accès universel en 2025 nécessitera dans ce cadre des efforts plus soutenus pour mobiliser des financements et renforcer l'efficacité dans la mise en œuvre des projets et programmes.

La présence du Sénégal à travers le Ministre du Pétrole et des Energies sur la scène internationale pour échanger sur les enjeux du secteur de l'énergie s'est fortement renforcée. Un véritable leadership a été incarné à travers une collaboration stratégique avec l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et il devra se maintenir pour faire jouer au pays un véritable rôle de hub énergétique de la région.

Les perspectives du secteur s'inscriront dans la poursuite des importantes initiatives pour la préparation de l'exploitation des ressources, notamment en termes de réformes à adopter et d'adaptations pour l'ensemble des acteurs socio-économiques. Il s'agira principalement de mettre en place tous les mécanismes de mise en œuvre des options en matière de contenu local, de maintien des échéanciers prévus de démarrage de l'exploitation, de réalisation des infrastructures nécessaires à la concrétisation de la stratégie gas to power.

TABLEAU SUR LES INDICATEURS D'ELECTRIFICATION

	RURAL	URBAIN	NATIONAL
REGIONS			
Dakar		100%	100,0%
Diourbel	74%	85%	75,4%
Fatick	48%	91%	57,2%
Kaffrine	41%	84%	50,2%
Kaolack	48%	91%	67,5%
Kedougou	13%	61%	27,8%
Kolda	20%	65%	35,5%
Louga	46%	86%	55,7%
Matam	49%	72%	55,4%
Saint-Louis	61%	100%	81,2%
Sedhiou	38%	76%	49,5%
Tambacounda	31%	84%	48,6%
Thies	95%	100%	98,4%
Ziguinchor	76%	96%	85,4%
SENEGAL	55,0%	96,2%	78,6%





RAPPORT
D'ACTIVITES
ANNUEL
2020



**MINISTÈRE
DU PÉTROLE ET
DES ÉNERGIES**

**RAPPORT
D'ACTIVITES
ANNUEL**

2020